

Chapitre V - Les déchets issus de chantiers du bâtiment et travaux publics

La production et la gestion des déchets issus de chantiers du bâtiment et travaux publics (BTP), majoritairement constitués de déchets inertes, s'opèrent au travers des étapes du cycle de vie d'une construction, de sa création à sa fin de vie, que ce soit dans le bâtiment ou les travaux publics.

Le cycle de vie d'une construction comprend 6 étapes principales :

- 1) L'extraction des matières premières, matériaux et ressources naturelles,
- 2) La production d'énergie et la manufacture de produits,
- 3) Le transport des matières et produits, mais aussi des déchets,
- 4) La mise en œuvre des matériaux dans la construction,
- 5) La « vie en œuvre » de la construction c'est-à-dire son usage y compris les opérations d'entretien, maintenance, réparation, rénovation, réhabilitation,
- 6) La fin de vie de la construction comprenant les opérations de démolition-déconstruction, entraînant la production de déchets, dont les étapes et possibilités de gestion sont décrites dans le schéma ci-après.

Les bonnes pratiques de gestion des déchets inertes (qui s'appliquent également à la gestion de tout type de déchets issus de chantiers du BTP) correspondent à une gestion intégrée des déchets sur les lieux mêmes de production que sont les chantiers (prévention, réemploi et réutilisation), et une évacuation des déchets en appliquant la hiérarchie des modes de traitement (dans l'ordre recyclage, valorisation matière, autres valorisations et stockage).

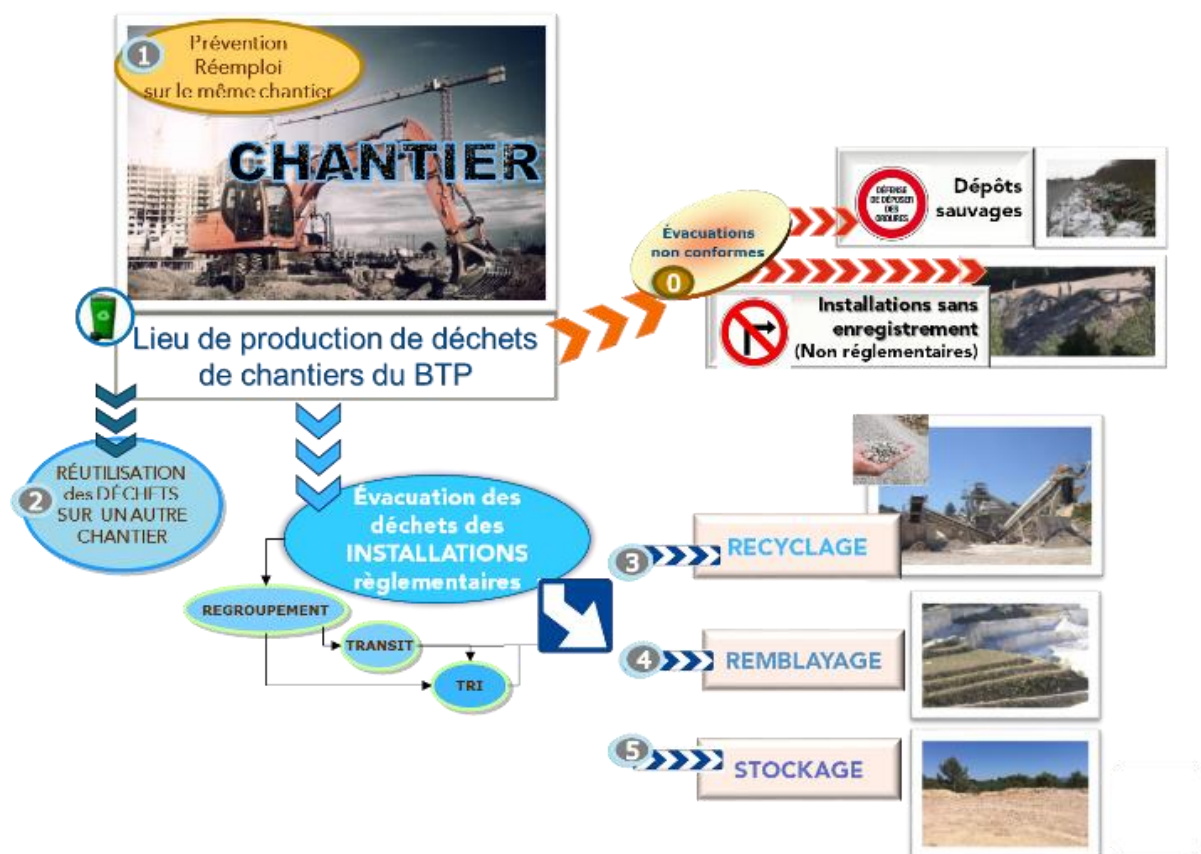


Figure 53 : Schéma général des flux de déchets inertes du BTP, issus de chantiers et leurs filières de traitement

A. GISEMENT DE DECHETS ISSUS DE CHANTIERS DU BTP

1. Déchets inertes

La production théorique de **déchets non dangereux inertes (DI)** du BTP est estimée à environ **15 696 955 tonnes pour l'année 2020, et représente près de 95 % de déchets du BTP (+ 930 693 t / 2015 et – 1 974 918 t / 2019).**

Les travaux menés sur les perspectives de productions de déchets du BTP à 12 ans, et de production de granulats, en collaboration avec la cellule économique régionale de la construction (CERC) Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre de l'élaboration du schéma régional des carrières (SRC) et de la planification régionale en matière de prévention et de gestion des déchets (intégrée au SRADDET), ont permis de mettre en évidence un lien étroit entre les chiffres d'affaires du secteur du bâtiment et des travaux publics, la production de granulats et la production de déchets. (estimation des besoins en ressources minérales et élaboration des scénarios prospectifs à 12 ans, Etude CERC Provence-Alpes-Côte d'Azur – octobre 2017)

Pour 2015, l'année de référence de la planification, l'estimation de la production de déchets du BTP et notamment de déchets inertes réalisé s'est basée sur la méthodologie du *guide ministériel « Prévention et gestion des déchets issus de chantiers du BTP - Guide méthodologique à l'attention des Conseils Généraux et de la Région Ile-de-France »*, ainsi que sur les recommandations du *Cahier Technique « Plans de Prévention et de Gestion des déchets de chantiers du Bâtiment et des Travaux Publics – Élaboration et suivi »* publié par l'ADEME et ECOBATP LR (septembre 2012). Les ratios utilisés dans ces méthodes s'appuient sur les dernières publications du Ministère de la transition écologique et solidaire, pour les estimations nationales de production de déchets du BTP, mais aussi sur les surfaces construites en m² et sur les populations, départementales, estimées en 2015, corrigées pour le tourisme pour les départements du Var et des Alpes-Maritimes.

Le gisement de déchets inertes, décomposé dans le tableau ci-dessous par secteur d'activité, pour le bâtiment et les travaux publics, est issu d'une actualisation du gisement 2015 sur la base de la prospective élaborée par la CERC Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre des travaux communs du SRADDET et du SRC.

Ce gisement est actualisé en tenant compte des **chiffres d'affaires bâtiment et travaux publics réels pour 2020**. Le chiffre d'affaires de la partie Bâtiment représente 9, 976 Milliards d'euros pour 2020 et celui du secteur des TP est de 3,837 Milliards d'euros (13, 813 Milliards d'euros pour le secteur du BTP, - **12,33 %** par rapport à 2019).

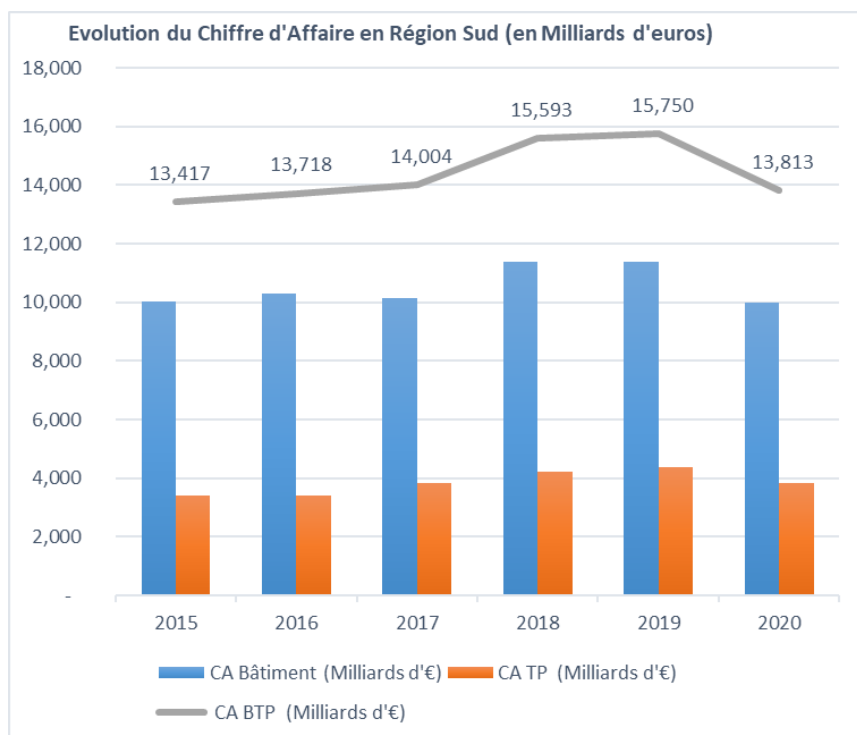


Tableau 60 : Evolution des chiffres d'affaires des secteurs du Bâtiment et des Travaux Publics en Région

C'est ce taux d'évolution appliqué au gisement de référence de l'année 2015, pour la région, par département ou par bassin de vie, qui permet de calculer le gisement de DI, DND et DD pour l'année d'enquête en cours.

Le gisement total de déchets inertes est décomposé par secteur d'activité en appliquant les ratios de 81% pour le secteur des Travaux Publics et de 19 % pour le secteur du Bâtiment en accord avec les données de références de la planification régionale.

	Déchets inertes BATIMENT	Dchets Inertes TRAVAUX PUBLICS	DECHETS INERTES
Alpes-de-Haute-Provence	93 959 t	397 478 t	491 438 t
Hautes-Alpes	82 047 t	347 087 t	429 134 t
Alpes-Maritimes	690 528 t	2 921 160 t	3 611 688 t
Bouches-du-Rhône	1 148 174 t	4 857 153 t	6 005 327 t
Var	666 891 t	2 821 168 t	3 488 059 t
Vaucluse	319 542 t	1 351 768 t	1 671 310 t
Région - Provence-Alpes-Côte d'Azur	3 001 140 t	12 695 814 t	15 696 955 t

Tableau 61 : Evaluation de la production de déchets inertes par département et par secteur d'activité du BTP en Région

Les départements littoraux (Bouches-du-Rhône, Var et Alpes-Maritimes, correspondant aux Bassins Provençal et Azuréen) produisent près de 83% des déchets inertes de la région.

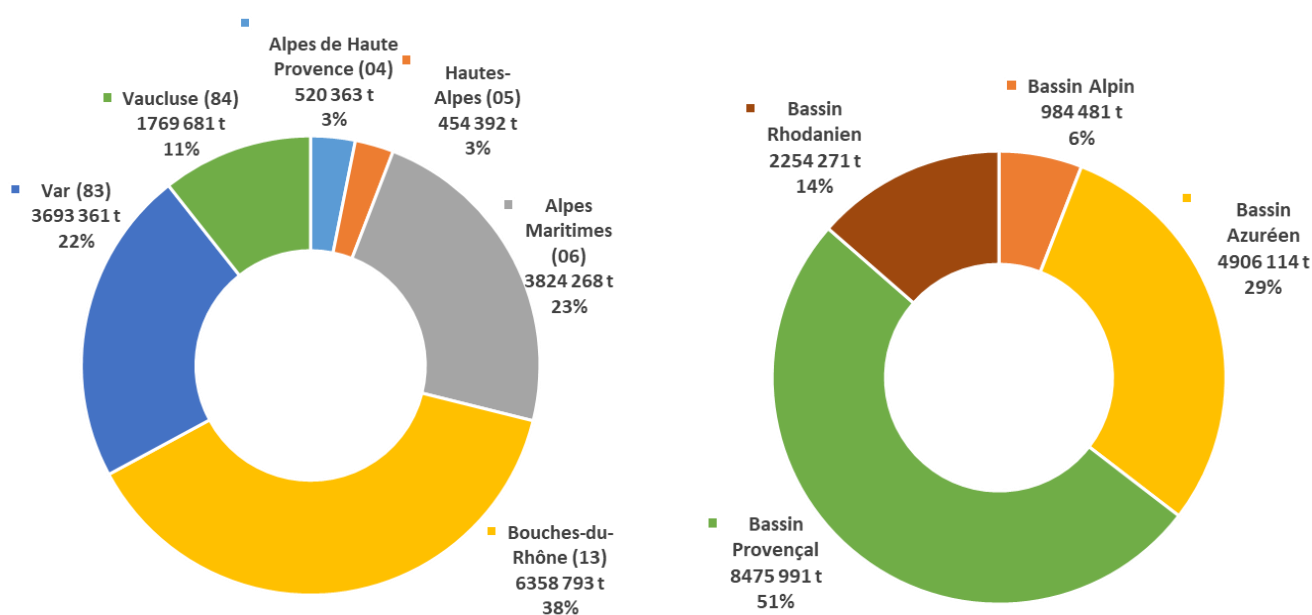


Figure 54 : Répartition du gisement de déchets inertes en Région par Départements et Bassins

2. Gisement de déchets issus de chantiers du BTP

Il est important de noter que les déchets issus de chantiers du BTP comprennent une forte proportion de déchets inertes (près de 95 %), mais également des déchets non dangereux (DND) et des déchets dangereux (DD).

En 2020, la répartition est la suivante :

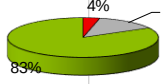
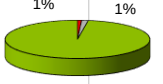
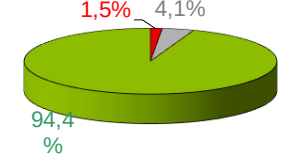
ANNEE 2020 REGION SUD	Déchets dangereux	Déchets Non Dangereux	Déchets Inertes	Total	Déchets dangereux Déchets non dangereux Déchets inertes	Répartition en %
Bâtiment	129 902 t	484 592 t	3 001 140 t	3 615 634 t		22%
Travaux Publics	116 689 t	192 718 t	12 695 814 t	13 005 220 t		78%
Total Gisement de déchets du BTP	246 592 t	677 310 t	15 696 954 t	16 620 856 t		

Tableau 62 : Evaluation de la production globale (DI, DND, DD) de déchets issus de chantiers du BTP en Région

En 2020, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur a généré 16,62 millions de tonnes de déchets issus de chantiers du BTP, dont 94 % sont des déchets inertes, 4 % des déchets non dangereux et moins de 2 % des déchets dangereux ; 78 % des déchets issus de chantiers du BTP étant produits par le secteur des travaux publics.

La baisse importante du gisement entre 2019 et 2020 est liée à l'arrêt de l'activité du secteur du BTP durant plusieurs mois (février à mai) du à la crise sanitaire de 2020, qui a impacté les résultats de chiffres d'affaires du secteur de la construction.

La reprise des activités sur le reste de l'année a été freinée par l'organisation de la maîtrise d'ouvrage ou de la maîtrise d'œuvre, par des problèmes d'approvisionnement en matériaux principalement pour le secteur du bâtiment ; Selon la CERC seulement 56 % des chantiers affichaient une activité normale au 29 mai 2020 (premier déconfinement). Pour le secteur des travaux publics la principale difficulté est la baisse des parutions d'appels d'offres, et une baisse du chiffre d'affaire, avec 28 % d'entreprises n'ayant pas redémarré leur activité au 29 mai 2020 (source CERC⁶).

3. Gisement exceptionnels liés aux grands travaux identifiés

Dans le département des Alpes de Haute-Provence, un chantier exceptionnel d'affouillement pour la création d'un nouveau casier du CSDU04. Les matériaux extraits prennent le statut de déchets, et sont réceptionnés au sein de a carrière CBA de Gréoux-les-Bains.

En 2020, il s'agit d'un tonnage de 220 000 tonnes. Ces travaux effectués par CBA, qui n'est pas une entreprise du secteur du BTP, ne sont pas comptabilisés dans le chiffre d'affaire du secteur servant à l'évaluation du gisement.

Ces travaux sont étalés sur 4 années (220 KT / an de 2020 à 2024).

Ce tonnage de 220 000 tonnes est donc être considéré comme un gisement exceptionnel et venir s'ajouter aux évaluations de déchets inertes du département des Alpes de Haute-Provence et du Bassin Alpin, afin d'être pris en compte lors des calculs d'indicateurs.

⁶ Note de Conjoncture flash Filière Construction : [Conjoncture et connaissance des marchés Archives - CERC PACA \(cerc-paca.fr\)](#)
 / Note de Conjoncture flash Filière Construction : [Conjoncture et connaissance des marchés Archives - CERC PACA \(cerc-paca.fr\)](#)

4. Gisements considérés pour 2020

Les gisements considérés dans le présent tableau de bord, et dans le calcul des indicateurs de 2020 prend en compte le gisement exceptionnel de 220 000 tonnes qui vient s'ajouter aux déchets inertes du secteur des travaux publics dans le bassin alpin et département des Alpes de Haute Provence.

Les tableaux ci-dessous prennent en compte cet ajout.

La production de **déchets non dangereux inertes (DI)** du BTP en comptabilisant les gisements exceptionnels est estimée à environ **15 916 954 tonnes pour l'année 2020**, et représente près de **95 % de déchets du BTP (+ 1 150 693 t / 2015 et -1 754 918 t / 2019)**.

5. Gisement exceptionnels liés aux grands travaux identifiés

Dans le département des Alpes de Haute-Provence, un chantier exceptionnel d'affouillement pour la création d'un nouveau casier du CSDU04. Les matériaux extraits prennent le statut de déchets, et sont réceptionnés au sein de la carrière CBA de Gréoux-les-Bains.

En 2020, il s'agit d'un tonnage de 220 000 tonnes. Ces travaux effectués par CBA, qui n'est pas une entreprise du secteur du BTP, ne sont pas comptabilisés dans le chiffre d'affaire du secteur servant à l'évaluation du gisement.

Ces travaux sont étalés sur 4 années (220 KT / an de 2020 à 2024).

Ce tonnage de 220 000 tonnes est donc considéré comme un gisement exceptionnel et venir s'ajouter aux évaluations de déchets inertes du département des Alpes de Haute-Provence et du Bassin Alpin, afin d'être pris en compte lors des calculs d'indicateurs.

En 2020, la répartition du gisement pris en compte est la suivante :

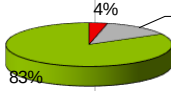
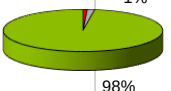
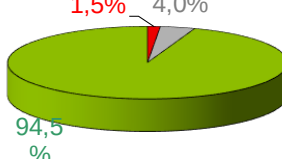
ANNEE 2020 REGION SUD	Déchets dangereux	Déchets Non Dangereux	Déchets Inertes	Total	Déchets dangereux Déchets non dangereux Déchets inertes	Répartition en %
Bâtiment	129 902 t	484 592 t	3 001 140 t	3 615 634 t		21%
Travaux Publics	116 689 t	192 718 t	12 915 814 t	13 225 220 t		79%
Total Gisement de déchets du BTP	246 592 t	677 310 t	15 916 954 t	16 840 856 t		

Tableau 63 : Evaluation de la production globale (DI, DND, DD) de déchets issus de chantiers du BTP en Région

En 2020, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur a généré près de 16,9 millions de tonnes de déchets issus de chantiers du BTP, dont 94 % sont des déchets inertes, 4 % des déchets non dangereux et moins de 2 % des déchets dangereux ; 78 % des déchets issus de chantiers du BTP étant produits par le secteur des travaux publics.

	Déchets dangereux	DND non inertes	Déchets Inertes	TOTAL
<i>Alpes de Haute Provence (04)</i>	7 720 t	21 205 t	711 438 t	740 363 t
<i>Hautes-Alpes (05)</i>	6 741 t	18 517 t	429 134 t	454 392 t
<i>Alpes Maritimes (06)</i>	56 738 t	155 841 t	3 611 688 t	3 824 268 t
<i>Bouches-du-Rhône (13)</i>	94 341 t	259 124 t	6 005 327 t	6 358 793 t
<i>Var (83)</i>	54 796 t	150 507 t	3 488 059 t	3 693 361 t
<i>Vaucluse (84)</i>	26 255 t	72 116 t	1 671 310 t	1 769 681 t
TOTAL	246 592 t	677 310 t	15 916 955 t	16 840 857 t

	Déchets dangereux	DND non inertes	Déchets Inertes	TOTAL
<i>Bassin Alpin</i>	14 606 t	40 118 t	1 149 757 t	1 204 481 t
<i>Bassin Azuréen</i>	72 788 t	199 927 t	4 633 398 t	4 906 114 t
<i>Bassin Provençal</i>	125 752 t	345 402 t	8 004 837 t	8 475 991 t
<i>Bassin Rhodanien</i>	33 445 t	91 863 t	2 128 963 t	2 254 271 t
TOTAL	246 592 t	677 310 t	15 916 955 t	16 840 857 t

Tableau 64 : Evaluation de la production de déchets issus de chantiers du BTP par département et par bassin en Région

B. FILIERES DE TRAITEMENT DES DECHETS ISSUS DE CHANTIERS DU BTP

En 2020, environ 13,818 millions de tonnes de déchets issus de chantiers du BTP (inertes, déchets non dangereux et déchets dangereux hors stériles et matériaux issus de carrières) sont collectées par les installations accueillant majoritairement ce type de déchets (carrières, centrales d'enrobés, plateformes de regroupement, de tri et de recyclage, et ISDI) mais aussi par des installations accueillant majoritairement des déchets non dangereux (déchèteries publiques et professionnelles, centres de tri, et ISDND). (+ 2 994 995 tonnes /2015, soit 348 425 tonnes de moins qu'en 2019).

Près de 2,79 millions de tonnes **de déchets issus de chantiers du BTP transitent** d'une installation vers une autre, ce qui correspond à du transport vers une filière de traitement et/ou de valorisation, dont 2,68 millions de tonnes de déchets inertes. Certains flux ont également transité d'un département à l'autre ou vers une autre région (cf. Chapitre V – D. Les flux interrégionaux et interdépartementaux).

1. Déchets inertes traités dans les installations

Les installations implantées sur la région ont collecté (déchets entrants cumulés sur l'ensemble des installations enquêtées, y compris les flux en transit) **13 347 412 tonnes de déchets inertes** (- 348 425 t /2019).

Les déchets traités correspondent aux déchets pris en charge par les filières de traitement (recyclage, remblaiement, stockage). Ils ne prennent pas en compte les flux de déchets en transit (sortant d'une installation pour entrer sur une autre), ni le stockage temporaire sur site.

Les déchets inertes traités représentent 10 665 393 tonnes (contre **11 009 519 tonnes** en 2019, soit -344 126 t /2019).

Pour la première année depuis 2015, le flux de déchets inertes traité diminue, après période de stabilité en 2018-2019, suite à une forte augmentation significative de 500 000 à 1 Mt par an constatée entre 2015 et 2018.

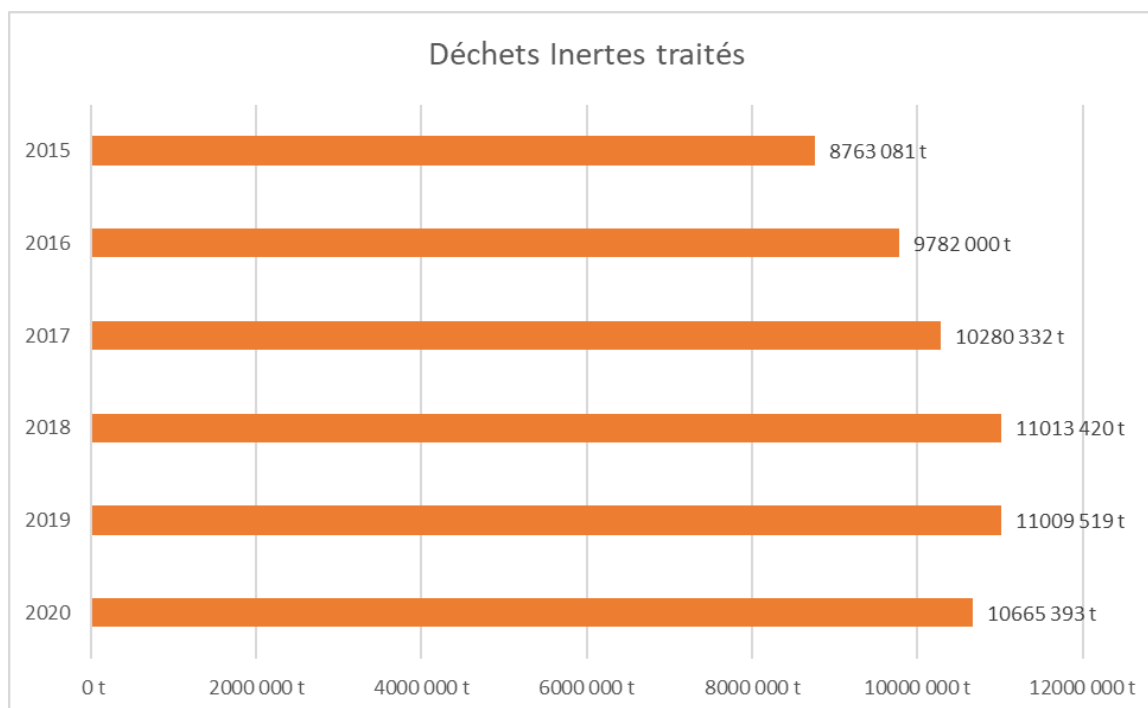


Figure 55 : Evolution des quantités de déchets inertes traités depuis 2015

Pour l'année étudiée, les déchets inertes sont traités dans les installations via 3 principales filières de traitement :

- **Le recyclage pour 29 % environ, soit un total de 3 053 628 tonnes de déchets inertes** (contre **3 789 251** en 2019, soit -735 623 t). Les déchets inertes subissent un traitement de type pré-tri, tri / concassage / criblage pour la production de ressources secondaires.

Les principaux matériaux produits, et leurs granulométries, sont :

- Terre et cailloux et matériaux meubles 0/20 – 0/60 – 0/80 – 0/150
 - Terres criblées non végétales 0/10 – 0/20 – 0/31
 - Grave non traitée 0/20 – 0/30 – 0/31.5 – 0/50 – 0/60 – 0/80 – 0/150
 - Grave traitée 0/30 – 0/60
 - Gravillons 0/14 – 0/20 – 4/10 – 4/16 – 10/22 – 16/22
 - Ballasts 16/60 – 20/40 – 20/60 – 30/80 – 40/60 – 40/80 – 60/80
 - Sables 0/4 – 0/6 – 0/8 – 0/10
 - Agrégats d'enrobés pour être intégrés au process de fabrication d'enrobés
- Certains de ces produits bénéficient d'un marquage CE2+.

- **Le remblaiement en carrières et le réaménagement dans les ISDND** (utilisation des déchets inertes pour le réaménagement des installations) concerne 55 % environ des déchets inertes traités, est en augmentation en 2020 avec **5 887 342 tonnes de déchets inertes** (contre **5 219 215 t** en 2019, soit +668 127 t).
- **Le stockage ultime en installation de stockage de déchets inertes (ISDI)** concerne **16 % des déchets inertes** traités dans les installations de la région, **soit environ 1 724 423 tonnes** (contre **2 001 053 t** en 2019, soit une baisse notable de 276 630 t).



○ **INDICATEURS :**

Déchets inertes	Déchets inertes traités dans les installations en 2020	Evolution sur 2019-2020	Evolution depuis 2015 (année de référence)
Recyclage	3 053 628 t	↘ -735 623 t	↗ + 891 882 t
Remblaiement	5 887 342 t	↗ 668 127 t	↗ + 1 529 721 t
Stockage en ISDI	1 724 423 t	↘ -276 630 t	↘ - 512 268 t
Déchets inertes traités	10 665 393 t	↘ -344 126 t	↗ + 1 896 440 t

Tableau 65 : Flux 2020 et évolution pour les déchets inertes traités dans les installations

Rappel, en 2019 : baisse de 549 273 tonnes de déchets inertes en stockage et remblaiement, au profit d'une hausse de déchets inertes en filière de recyclage d'environ 545 372 tonnes.

En 2020 : baisse importante de 735 623 t de déchets inertes en recyclage et d'environ 277 000 t en stockage, et augmentation de 668 127 t de déchets en filière de remblaiement. Une baisse globale des déchets inertes traités par les installations de l'ordre de 344 000 tonnes liée principalement à la crise sanitaire et à la fermeture de sites pendant plusieurs mois. Pour mémoire, le gisement de déchets inertes indexé sur le Chiffre d'Affaire de l'activité du secteur du BTP, a été estimé à -1 974 918 tonnes / 2019.

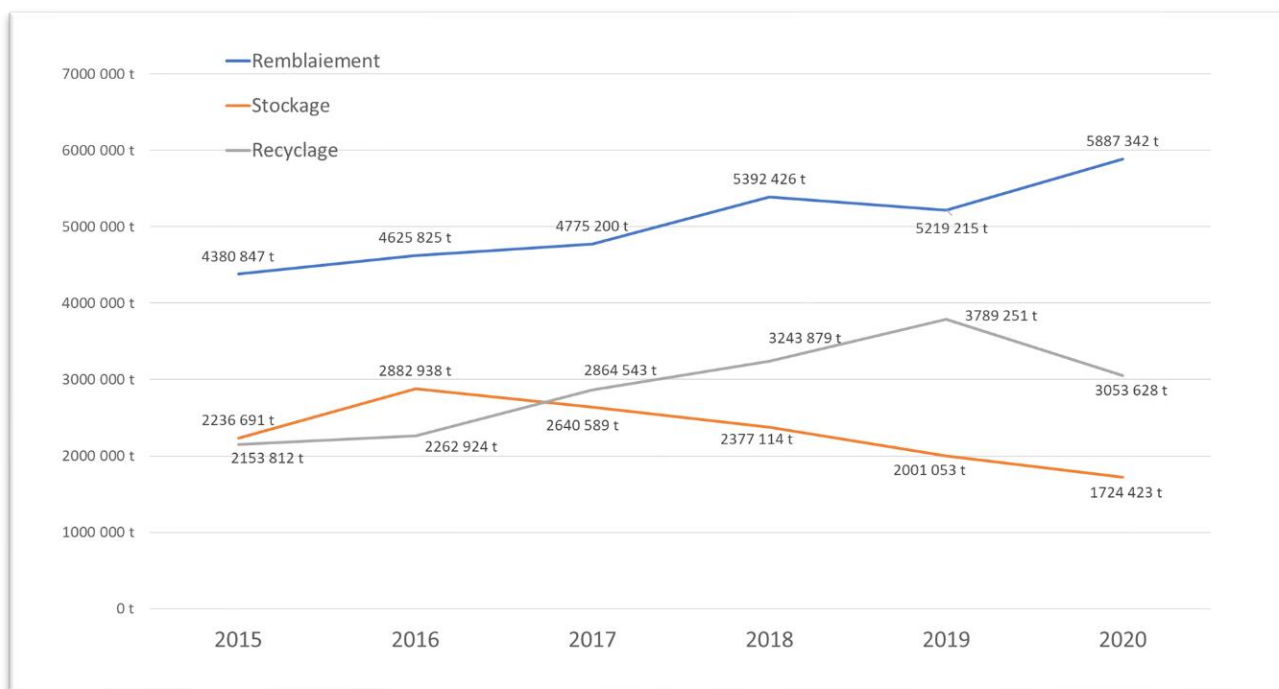


Tableau 66 : Evolution des filières de traitement des déchets inertes dans les installations

Le gisement de déchets inertes indexé à l'évolution du chiffre d'affaires a peu fortement chuté entre 2019 et 2020 (moins 1 871 159 tonnes/ 2019 et + 1,150 Mt / 2015).

Les flux de déchets inertes traités dans les installations est globalement stable au regard de la baisse du gisement (- 344 000 tonnes/2019 pour une baisse de gisement de l'ordre de 1,8 Mt/2019).

Notre indicateur de traçabilité des déchets DI + DND (part des déchets DND et DI traités dans les installations et autres flux identifiés par rapport au gisement) est négatif (- 590 kt), ce qui signifie que le gisement aurait pu être sous-estimé pour l'année 2020 marquée par la crise sanitaire ;

Le principal constat concerne une **diminution des flux en filières de recyclage et stockage** (respectivement - 735 623 t /2019 et - 276 630 t /2019, soit un total de - 1 012 253 t / 2019) **au profit du remblaiement** (+ 668 000 t / 2019), au niveau régional.

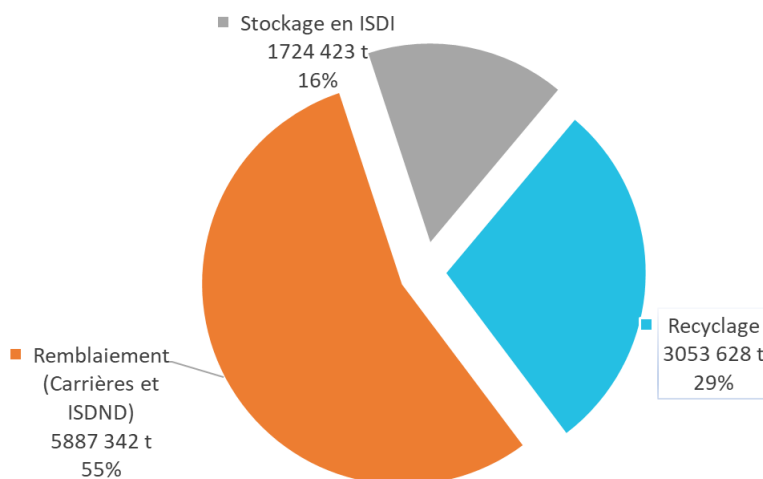


Figure 56 : Répartition des filières de valorisation, stockage de déchets inertes traités dans les installations régionales

En 2020, la performance de valorisation des déchets inertes du réseau d'installations du territoire régional est de 84 %, ce qui signifie que 84 % des déchets inertes accueillis et traités par des opérations de transit, tri, recyclage et valorisation sont valorisés (contre 82 % en 2019, soit + 9 points par rapport à 2015).

2. Déchets inertes en réutilisation

En 2020, les déchets inertes réutilisés en interne par les entreprises du BTP sont estimés à environ 4 403 996 tonnes, soit une proportion de l'ordre de 28 % du gisement de déchets inertes.

Pour des raisons économiques principalement, les déchets inertes issus de déblais mais parfois aussi des déchets inertes issus de démolition sont gérés au plus près des chantiers et en interne au sein des entreprises. Plusieurs études et enquêtes menées ces vingt dernières années, dans le cadre de l'évaluation des gisements de déchets de chantier du BTP, ont montré des taux de réutilisation de déchets inertes compris entre 15 et 35 %.

C'est en fonction des gisements estimés, des tonnages collectés dans les installations sur l'année et la connaissance des flux de déchets inertes dans les installations non autorisées communiquées par les services de l'Etat, que les taux de réutilisation sont ajustés, chaque année, sous forme d'hypothèses, pour chacun des territoires départementaux.

Pour 2020, l'hypothèse d'une légère baisse du taux de réutilisation (par rapport à 2019) a été faite pour plusieurs départements (dépt. 04, dépt.05, dept .13 et dépt. 84) en compensation d'une légère augmentation de la valorisation ou un meilleur captage du gisement, pour se rapprocher du taux moyen de réutilisation.

Le taux de réutilisation des déchets inertes est en moyenne de 27,7 % à l'échelle de la région en 2020 (moyenne annuelle comprise entre 22 % et 29 % depuis 2015).

3. Déchets inertes en stockage illégal

En 2020, environ 1 690 000 tonnes de déchets inertes du BTP, ce qui représente 10,62 % des déchets inertes produits, sont évacués et stockés illégalement.

Une estimation des tonnages de déchets inertes issus de chantiers du BTP éliminés en dehors des installations de stockage de déchets autorisées (ISDI) a été réalisée par les services de la DREAL pour l'année 2016 à hauteur de 1 790 000 tonnes à l'échelle régionale.

L'estimation ajustée de 2019 a été conservée pour 2020, soit un tonnage de 1 690 000 tonnes.

4. Déchets inertes non tracés

En 2020, la différence entre le gisement de déchets inertes et les flux de déchets identifiés représente environ 591 130 tonnes soit moins de 5 % des déchets inertes produits.

Ce flux concerne une part de déchets traités hors région, dont l'évaluation est basée sur les plans régionaux de gestion et de prévention des déchets réalisés dans les régions voisines.

Il concerne aussi sans doute des flux non tracés de déchets inertes qui peuvent être :

- des dépôts sauvages non référencés en flux de stockage illégal,
- des mélanges de déchets inertes et DND ayant suivi des filières de traitement et d'élimination réglementaires, mais dont la traçabilité, en tant que déchets d'origine de chantiers du BTP, n'est pas déclarée ou suivie par les installations,
- un excédent issu de flux démobilisés de stockages pluriannuels et intégrés dans les filières autres filières,
- une partie des différents flux estimés dans les paragraphes ci-avant,...

5. Bilan sur les filières de traitement des déchets inertes

Le tableau présente les tonnages des flux identifiés pour les différentes filières, par origine géographique. Il s'agit des **tonnages bruts** (comptabilisant les déchets importés d'autres territoires et départements / autres régions) déclarés collectés dans les installations suivies par nos enquêtes annuelles (*Ils ne tiennent pas compte des corrections concernant les imports/exports entre les territoires départementaux et régions voisines, nécessaires pour des calculs de taux de valorisation aux échelles de chaque département.*).

TERRITOIRE	Dépt 04	Dépt. 05	Dépt. 06	Dépt. 13	Dépt. 83	Dépt.84	Région
<i>Flux de déchets inertes en transit entre les installations</i>	51 792 t	143 066 t	595 625 t	1 097 931 t	473 821 t	150 425 t	2 512 660 t
Flux déchets inertes en RECYCLAGE (valorisé en installations)	38 991 t	155 748 t	583 361 t	1 167 391 t	670 306 t	628 083 t	3 243 879 t
Flux déchets inertes en REMBLAIENT (valorisé en installations)	192 223 t	144 359 t	1 715 141 t	1 919 737 t	1 209 988 t	210 979 t	5 392 426 t
Flux déchets inertes en STOCKAGE ISDI (traité en installations)	37 126 t	32 365 t	1 391 533 t	556 984 t	289 163 t	37 248 t	2 344 419 t
Flux déchets inertes en STOCKAGE ISDND (traité en installations)	208 t	0 t	0 t	7 048 t	0 t	25 439 t	32 696 t
Flux total de déchets inertes traités dans les installations	268 548 t	332 471 t	3 690 035 t	3 651 160 t	2 169 456 t	901 749 t	11 013 420 t
Flux brut total de déchets inertes VALORISE dans les installations	519 144 t	489 299 t	1 566 477 t	3 640 469 t	2 115 575 t	610 006 t	8 940 970 t
Flux déchets inertes en RÉUTILISATION (estimation)	163 631 t	98 701 t	686 221 t	1 981 758 t	872 015 t	601 672 t	4 403 996 t
Flux déchets inertes en STOCKAGE ILLEGAL (estimation)	50 000 t	50 000 t	600 000 t	320 000 t	560 000 t	110 000 t	1 690 000 t

Tableau 67 : Bilan des filières de traitement de déchets inertes par département (données brutes)

BASSIN	Alpin	Azuréen	Provençal	Rhodanien	Région
<i>Flux de déchets inertes en transit entre les installations</i>	225 153 t	686 217 t	1 442 408 t	158 883 t	2 512 660 t
Flux déchets inertes en RECYCLAGE (valorisé en installations)	201 538 t	780 486 t	1 556 441 t	705 414 t	3 243 879 t
Flux déchets inertes en REMBLAIENT (valorisé en installations)	336 582 t	2 190 081 t	2 630 484 t	235 279 t	5 392 426 t
Flux déchets inertes en STOCKAGE (traité en installations)	69 699 t	1 420 151 t	810 077 t	77 187 t	2 377 114 t
Flux total de déchets inertes traités dans les installations	607 819 t	4 390 718 t	4 997 002 t	1 017 880 t	11 013 420 t
Flux brut total de déchets inertes VALORISE	1 012 412 t	2 186 164 t	4 839 148 t	903 246 t	8 940 970 t
Flux déchets inertes en RÉUTILISATION (estimation)	264 332 t	941 648 t	2 447 075 t	750 941 t	4 403 996 t
Flux déchets inertes en STOCKAGE ILLEGAL (estimation)	101 684 t	764 033 t	690 462 t	133 821 t	1 690 000 t

Tableau 68 : Bilan des filières de traitement de déchets inertes par bassin (données brutes)

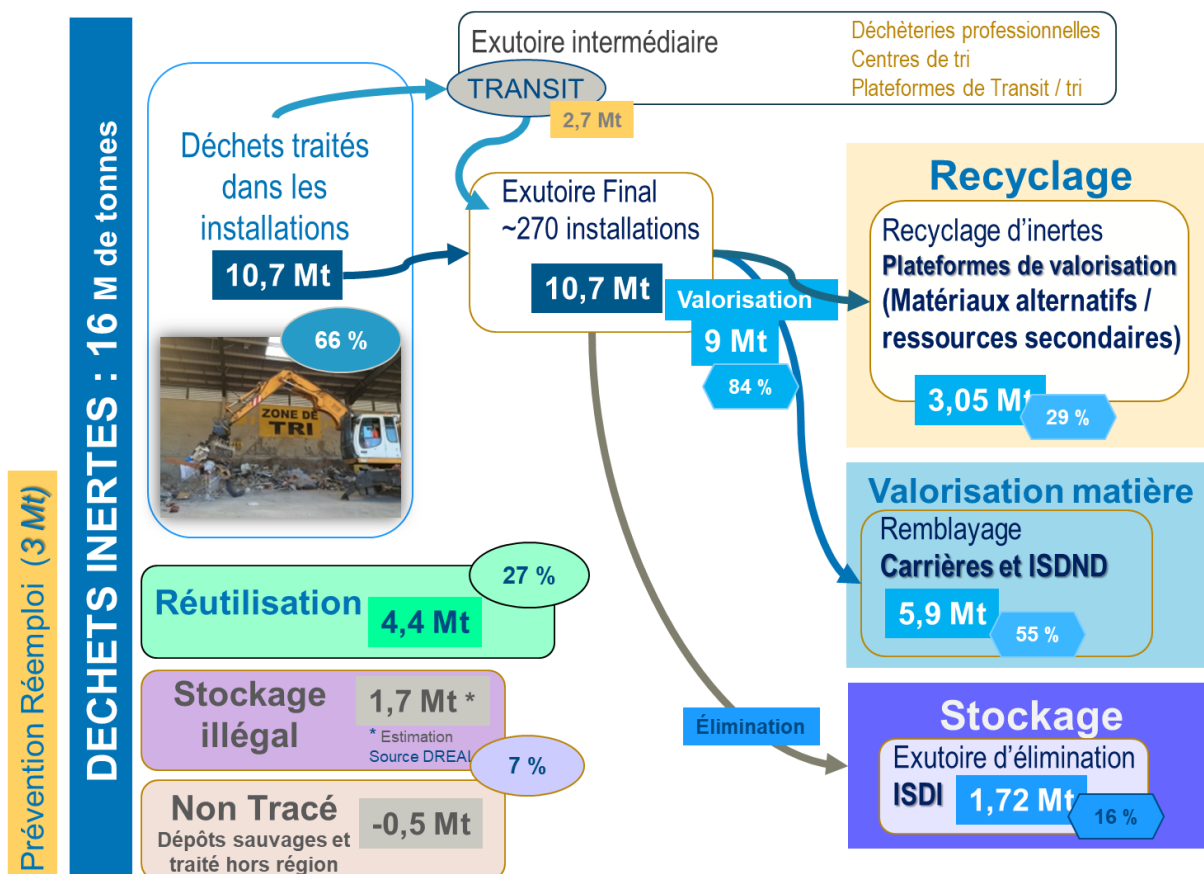


Figure 57 : Synoptique des flux régionaux de déchets inertes issus de chantiers du BTP par filière

Concernant le réemploi, le taux de 20 % retenu pour l'année de référence 2015 a été considéré stable, conformément aux estimations nationales (entre 20 et 30 % des déchets inertes produits) et en l'absence de données fiables.

Les tonnages de déchets inertes traités dans les installations sont stables depuis 2018 (10 à 11 Mt). En 2020, les tonnages valorisés dans les installations sont en légère augmentation, alors que le gisement de déchets inertes a diminué (liée à la baisse des chiffres d'affaires de l'activité).

La part des flux en réutilisation, est considérée comme stable, afin de se rapprocher du taux moyen de réutilisation des années 2015-2019.

Nota bene : L'estimation des flux en stockage illégal n'a pas été mise à jour par les services de l'état depuis 2016 ; ce flux est supposé stable à l'échelle de la région.

6. Taux de valorisation des déchets du BTP

Le taux de valorisation régional (68 % sur l'année de référence 2015) atteint 77,10 % pour l'année 2020 sur le territoire régional (74,41% en 2019).

L'Europe a fixé dans la directive-cadre déchet l'objectif de 70% de valorisation des déchets du BTP à l'horizon 2020. Cet objectif figure également dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015. A l'échelle régionale cet objectif a été atteint depuis 2017 et en progression depuis.

Des disparités persistent à l'échelle départementale, avec d'excellentes performances, en progression depuis plusieurs années, notamment pour les départements des Hautes-Alpes, du Var et des Bouches-du-Rhône.

Le département des Alpes de Haute Provence voit ses performances s'améliorer depuis 2018, mais globalement instable depuis 2015. Poursuite de la régression du taux de valorisation du département des Alpes-Maritimes (64 % en 2017 à 53 % en 2020). Le taux de valorisation dans le Vaucluse baisse légèrement, avec baisse générale des flux traités dans les différentes filières des installations.

Le tableau ci-dessous présente les **tonnages corrigés** de déchets non dangereux inertes et non inertes (déchets produits par le territoire et valorisés, c'est-à-dire comptabilisant l'ensemble des tonnages produits par le département ou bassin concerné, y compris si ces flux ont été traités dans d'autres départements, bassins ou régions ; ils ne comprennent pas les flux importés produits dans d'autres territoires - départements, bassins ou régions- déclarés avoir été collectés dans les installations régionales suivies par nos enquêtes annuelles. *Ces tonnages tiennent compte des corrections concernant les imports/exports entre les territoires départementaux et régions voisines, nécessaires au calcul de taux de valorisation aux échelles de chacun des territoires départementaux :*

Taux de valorisation du territoire = (tonnages de déchets non dangereux inertes et non inertes produits par le territoire et valorisés) / Gisement de déchets non dangereux inertes et non inertes du territoire.

	Alpes de Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	TOTAL 2019
Flux total de déchets inertes valorisé produit à l'échelle du territoire	612 058 t	398 373 t	1 946 458 t	5 607 100 t	2 768 486 t	1 190 358 t	12 522 831 t
Flux total de déchets non dangereux, inertes et non inertes valorisé (DI + DND) produit à l'échelle du territoire considéré pour le calcul du Taux de valorisation	620 540 t	405 779 t	2 008 794 t	5 710 750 t	2 828 688 t	1 219 204 t	12 793 755 t
Taux de valorisation (calculé selon méthode de la Directive européenne)	85 %	91 %	53 %	91 %	78 %	70 %	77,10 %

Tableau 69 : Taux de valorisation des déchets du BTP par département (données corrigées des flux imports – exports sur les départements)

	ALPIN	AZUREEN	PROVENCAL	RHODANIEN	TOTAL 2019
Flux total de déchets inertes valorisé produit à l'échelle du territoire	1 016 112 t	2 757 393 t	7 117 512 t	1 311 832 t	12 522 831 t
Flux total de déchets non dangereux, inertes et non inertes valorisé (DI + DND) produit à l'échelle du territoire considéré pour le calcul du Taux de valorisation	1 032 160 t	2 837 364 t	7 255 673 t	1 668 559 t	12 793 755 t
Taux de valorisation (calculé selon méthode de la Directive européenne)	87 %	59 %	87 %	75 %	77,10 %

Tableau 70 : Taux de valorisation des déchets du BTP par Bassin (données corrigées des flux imports – exports sur les départements)

C. LA COLLECTE DES DECHETS ISSUS DE CHANTIERS DU BTP DANS LES INSTALLATIONS REGIONALES

En 2020, 308 installations sont recensées dans la base de l'enquête de l'observatoire « déchets du BTP », avec 251 sites opérationnels et en activité sur le territoire régional (ainsi que 57 installations définies comme « inactives », car elles n'ont pas réceptionné de déchets pour l'année d'exploitation 2020 mais disposant toutefois d'une autorisation préfectorale ICPE).

L'ORD&EC, depuis ses travaux sur l'année d'exercice 2017, utilise la base de données nationale SINOE© (<https://www.sinoe.org/>) pour le traitement des données issues des enquêtes annuelles.

Ces installations ont permis la collecte de 14 650 872 tonnes de déchets issus de chantiers du BTP (14 644 429 t en 2019), dont 13 347 412 tonnes de déchets inertes (13 695 837 en 2019).

Le tableau suivant présente le recensement des installations recevant des déchets inertes issus de chantiers du BTP par typologie d'installation (nomenclature SINOE© décrite ci-dessous) par département et bassin d'implantation.

Les 308 installations sont réparties comme suit :

- 05A – Plateforme de tri du BTP et centres de tri multimatériaux : 13 installations
- 05C – Plateforme de regroupement : 26 installations
- 07EB – Plateforme de recyclage : 120 installations
- 07F – Carrière en réaménagement : 77 installations
- 07ED – Centrale d'enrobage : 32 installations
- 12C – Stockage en ISDI -Installations de stockage de déchets inertes - CET3 : 40 installations

Répartition des installation sur les Départements et Bassins		04	05	06	13	83	84	REGION		ALPIN		AZUREEN		PROVENCAL		RHODANIEN	
		2020	2020	2020	2020	2020	2020	OBJ min2025	2015/2020	2020	OBJ min2025	2020	OBJ min2025	2020	OBJ min2025	2020	OBJ min2025
		2020	2020	2020	2020	2020	2020	2020	2015/2020	2020	2020	2020	2020	2020	2020	2020	2020
Nombre d'installations TOTAL	Total Plateformes	14	19	19	32	44	31	159	162	34	33	33	35	39	57	56	34
	Plateforme de tri (05A)	0	0	2	6	4	1	13		6	0		3		9		1
	Plateforme de regroupement (05C)	0	0	3	9	7	7	26		13	0		4		15		7
	Plateforme de recyclage (07EB)	14	19	14	17	33	23	120		15	33		28		33		26
	Centrale d'enrobage (07EB)	3	2	4	10	8	5	32	34	-2	5	5	8	7	12	12	7
	Carrière (07F)	9	14	6	19	18	11	77	31	16	23	10	12	6	30	12	12
	ISDI (12C)	4	7	4	9	8	8	40	78	-10	12	16	6	14	12	30	10
Total		30	42	33	70	78	55	308	305	38	73	64	61	66	111	110	63
Nombre d'installations ACTIVES	Total Plateformes	10	17	16	30	35	25	133	162	10	27	33	28	39	51	56	27
	Plateforme de tri (05A)	0	0	2	6	3	1	12		12	0		3		8		1
	Plateforme de regroupement (05C)	0	0	2	9	7	5	23		23	0		3		15		5
	Plateforme de recyclage (07EB)	10	17	12	15	25	19	98		98	27		22		28		21
	Centrale d'enrobage (07EB)	2	2	4	10	6	4	28	34	-6	4	5	7	7	11	12	6
	Carrière (07F)	3	5	5	17	14	10	54	31	1	8	10	10	6	25	12	11
	ISDI (12C)	4	7	4	8	7	6	36	78	-14	11	16	6	14	11	30	8
Total		19	31	29	65	62	45	251	305	-9	50	64	51	66	98	110	52

Tableau 71 : Typologie régionale des installations de gestion et traitement des déchets inertes de chantier du BTP par département et bassin

A ces installations s'ajoutent d'autres installations, accueillant majoritairement des DAE et/ou des DMA / ordures ménagères résiduelles, ayant accueilli des déchets inertes et/ou des déchets du BTP ; ces installations sont recensées notamment dans le cadre des enquêtes annuelles DMA et ITOM de l'ORD&EC.

- 04B – Déchèteries publiques (accueil de déchets inertes des particuliers et éventuellement de déchets professionnels) : 298 installations
- 04BA – Déchèteries professionnelles (recensement incomplet) : 51 installations recensées en 2020
- 05A – Centre de tri multi-matériaux : 15 installations
- 12B – ISDND (accueil de DND en stockage et/ou accueil de déchets inertes pour le réaménagement) : 8 installations

Les tonnages de déchets inertes et/ou de déchets identifiés issus de chantiers du BTP sur ces installations sont pris en compte dans les chiffres du présent chapitre.

Les déchets inertes identifiés et accueillis dans les déchèteries publiques et professionnelles ne font que transiter par ces installations, et les origines des DND et des DD (BTP ou autres activités, voire producteurs particuliers) ne sont actuellement pas identifiables par les registres de suivi de ces sites.
Seuls les flux de déchets inertes sont pris en considération pour ces installations, dont les tonnages sont ensuite envoyés vers des installations recensées dans l'enquête déchets du BTP de l'ORD&EC.

Installations DMA et ITOM	Alpin				Azuréen			Provençal				Rhodanien			Total général
	Dépt 04	Dépt 05	Dépt 83	Total Alpin	Dépt 06	Dépt 83	Total Azuréen	Dépt 13	Dépt 83	Dépt 84	Total Provençal	Dépt 13	Dépt 84	Total Rhodanien	
05A - TRI - Centres de tri multimatériaux		1		1	3	1	4	8	1		9		1	1	15
12B - ISDND	1	1		2				5			5		1	1	8
04D - Centres de transfert					1	1	2	2			2				4
04B - Déchèteries publiques	32	30	1	63	52	17	69	55	60	1	116	15	35	50	298
04BA - Déchèteries professionnelles	2	2		4	8	4	12	15	15		30	1	4	5	51
Total général	35	34	1	70	64	23	87	85	76	1	162	16	41	57	376

Tableau 72 : Typologie régionale des installations DMA et ITOM ayant accueilli des déchets inertes de chantiers du BTP

service	Nom type	Dépt. 04	Dépt. 05	Dépt. 06	Dépt. 13	Dépt. 83	Dépt. 84	ALPIN	AZUREEN	PROVENÇAL	RHODANIEN	Total
05A	Tri	0 t	594 t	115 313 t	195 269 t	114 739 t	965 t	594 t	199 898 t	225 423 t	965 t	426 879 t
05C	Regroupement de déchets	0 t	0 t	37 306 t	384 229 t	333 586 t	72 808 t	0 t	46 417 t	708 704 t	72 808 t	827 929 t
07EB	Concassage de déchets de démolition	94 477 t	412 751 t	1 251 483 t	1 610 709 t	661 270 t	534 525 t	507 228 t	1 430 741 t	2 001 108 t	626 138 t	4 565 215 t
07ED	Centrale d'enrobage	10 113 t	41 258 t	85 682 t	227 793 t	127 977 t	52 919 t	51 371 t	128 417 t	285 253 t	80 701 t	545 742 t
07F	Carrière en réaménagement	418 352 t	222 465 t	1 487 199 t	2 273 011 t	1 624 338 t	194 999 t	640 817 t	1 947 146 t	3 367 642 t	264 759 t	6 220 364 t
12B	Stockage en ISDND-Installations de stockage de déchets non	1 167 t	520 t	0 t	19 204 t	0 t	5 459 t	1 687 t	0 t	19 204 t	5 459 t	26 350 t
12C	Stockage en ISDI-Installations de stockage de déchets inertes - CET3	11 070 t	17 180 t	1 048 993 t	286 320 t	367 606 t	26 415 t	28 250 t	1 106 073 t	588 507 t	34 754 t	1 757 584 t
12B-07	Réaménagement en ISDND-	60 000 t	26 397 t	0 t	124 833 t	38 363 t	31 216 t	86 397 t	35 158 t	128 038 t	31 216 t	280 809 t
Total général		595 179 t	721 165 t	4 025 976 t	5 121 368 t	3 267 879 t	919 306 t	1 316 344 t	4 893 850 t	7 323 879 t	1 116 800 t	14 650 872 t

Tableau 73 : Tonnages de déchets issus de chantiers du BTP entrants collectés dans les installations de gestion et traitement des déchets enquêtées par l'ORD&EC, par département et bassin

Les cartes suivantes présentent la localisation des installations recevant des déchets inertes issus de chantiers du BTP par typologie d'installation.

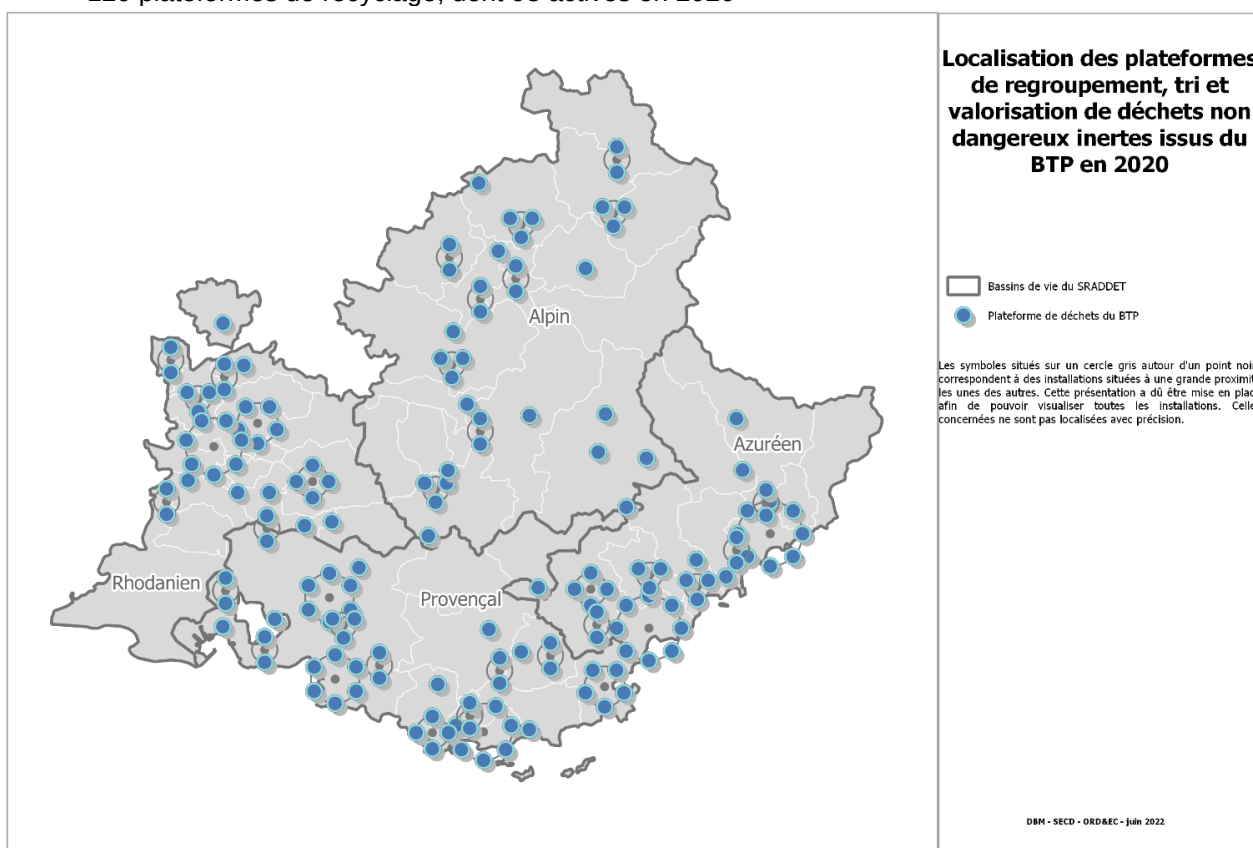
1. Les plateformes de regroupement, tri et valorisation

Les plateformes de regroupement, tri et valorisation de déchets du BTP sont des installations adaptées aux professionnels producteurs de déchets de chantier, recensées dans le cadre de l'enquête annuelle « Déchets du BTP » de l'ORD&EC. Les tonnages présentés ci-dessous intègrent également les déchets réceptionnés dans les centres de tri multi matériaux issus de l'enquête ITOM de l'ORD&EC.

En 2020, ce sont 159 plateformes (contre 154 en 2019) recensées dans la région, dont 133 en activité (137 en 2019) sur l'année avec une réception de déchets, ainsi que 15 centres de tri de déchets multi-matériaux, qui ont permis de collecter près de 5 418 184 tonnes de déchets issus du BTP, **dont 5 053 513 tonnes de déchets inertes (contre 5 638 812 tonnes de déchets inertes en 2019, soit -585 299 t).**

Ces installations sont réparties selon leurs activités principales, parmi les typologies suivantes :

- 6 centres de tri multi-matériaux actifs (sur ces installations accueillant largement des déchets d'activités économiques)
- 7 plateformes de tri du BTP dont 6 actives en 2020
- 26 plateformes de regroupement dont 23 actives en 2020
- 120 plateformes de recyclage, dont 98 actives en 2020



Carte 29 : Localisation des plateformes de regroupement, de tri et recyclage des déchets du BTP

Plusieurs installations ont fermé en cours d'année 2020 :

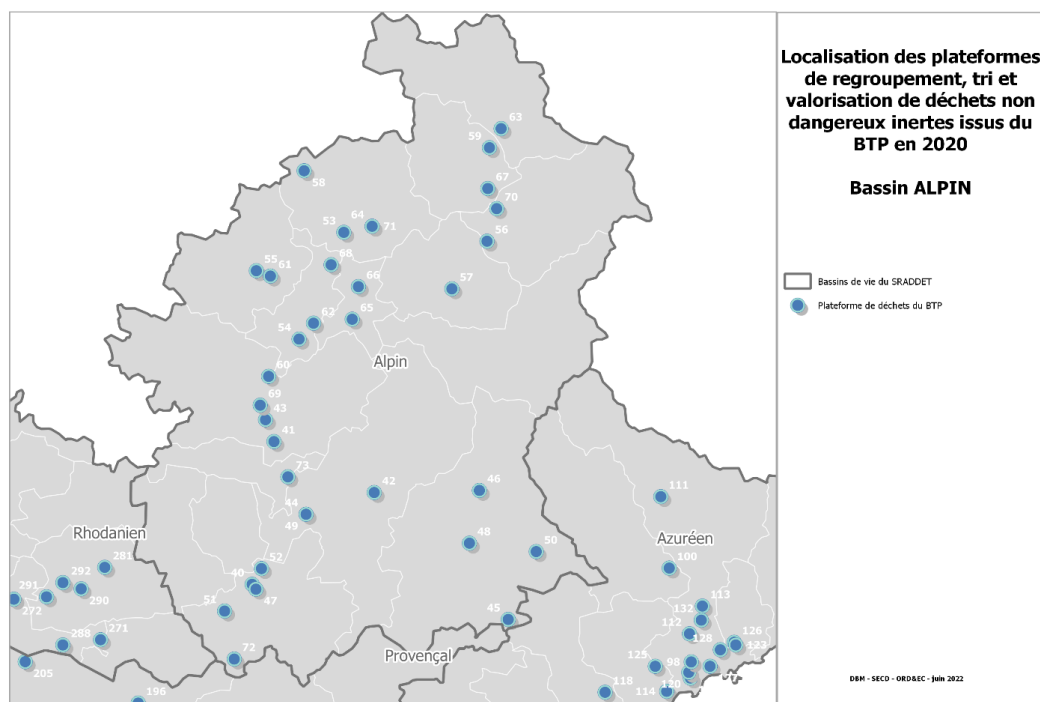
- Plateforme de Recyclage de la Brillanne Gare, Rgs (groupe Cmr) (Alpin, dépt.04)
- Plateforme de Regroupement de Saint-raphaël, Eurovia Paca (Azuréen, dépt.83)
- Plateforme de Regroupement de Saint-blaise, Damiani (Colas Mm) (Azuréen, dépt.06) : transformée en plateforme de Recyclage

Les nouvelles installations identifiées pour l'année 2020 sont les suivantes :

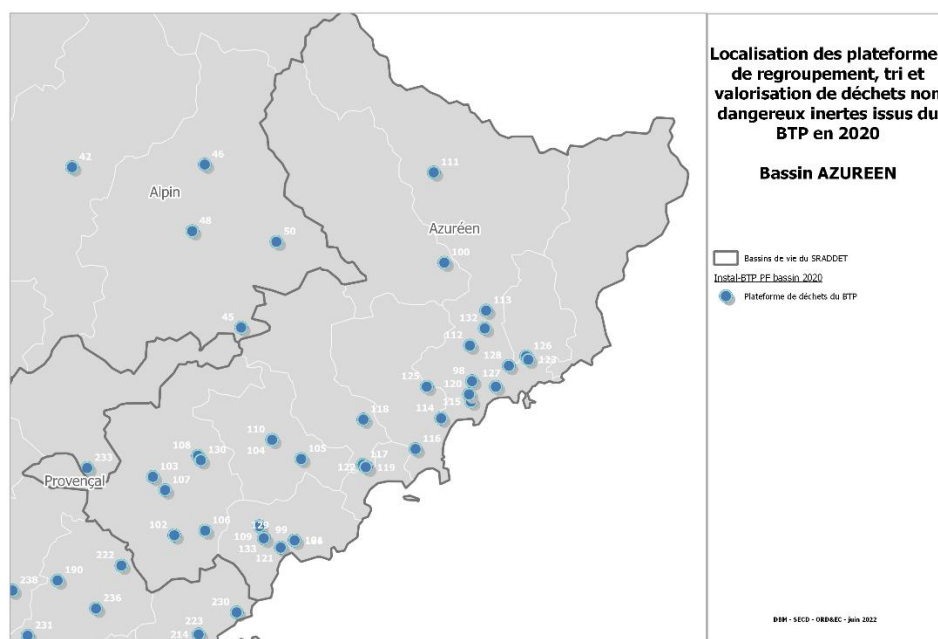
- Plateforme de Tri de Camps-la-source, CS Environnement (Provençal, dépt.83)
- Plateforme de Recyclage d'Aubignosc, Cba Granulats (Alpin, dépt.04)
- Plateforme de Recyclage de Saint-blaise, Damiani (Colas Mm) (Azuréen, dépt.06)

- Plateforme de Recyclage de Fréjus les Esclapes, Raphaëloise de Bâtiments et Travaux Publics (Azuréen, dépt.83)
- Plateforme de Recyclage de Gonfaron, Eurl Concaterra (Provençal, dépt.83)
- Plateforme de Recyclage de Sorgues Escampades, Colas Midi Méditerranée – Sorgues (Rhodanien, dépt.84)
- Plateforme de Recyclage de la Garde, Valormat Colas Midi Méditerranée–Toulon (Provençal, dépt.83)
- Plateforme de Recyclage de la Crau, Mediterranee Bennes Services (Provençal, dépt.83)

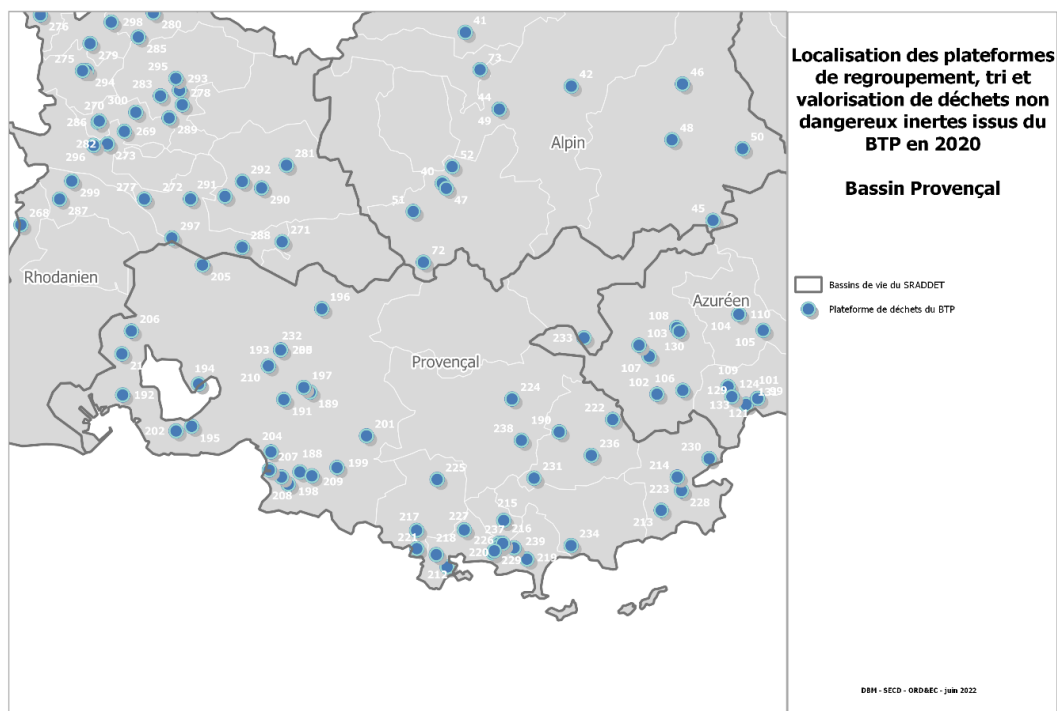
Zoom par bassin :



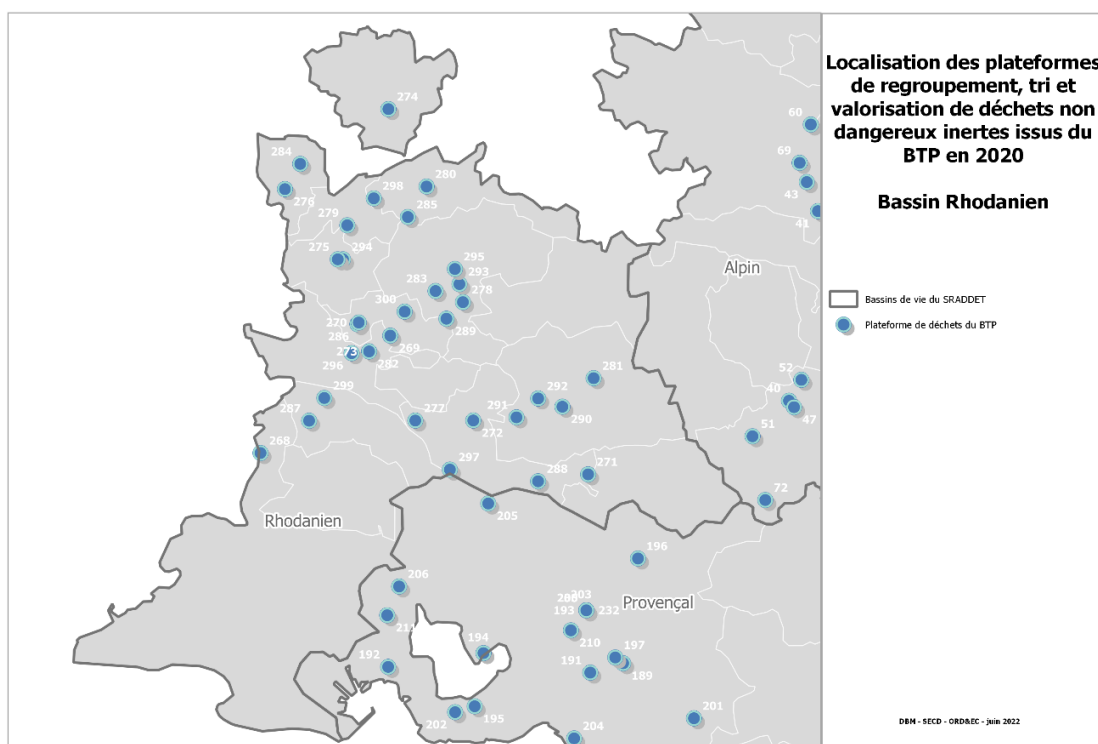
Carte 30 : Localisation des plateformes de regroupement, tri et valorisation des déchets inertes du BTP – bassin alpin



Carte 31 : Localisation des plateformes de regroupement, tri et valorisation des déchets inertes du BTP – bassin azuréen



Carte 32 : Localisation des plateformes de regroupement, tri et valorisation des déchets inertes du BTP – bassin provençal

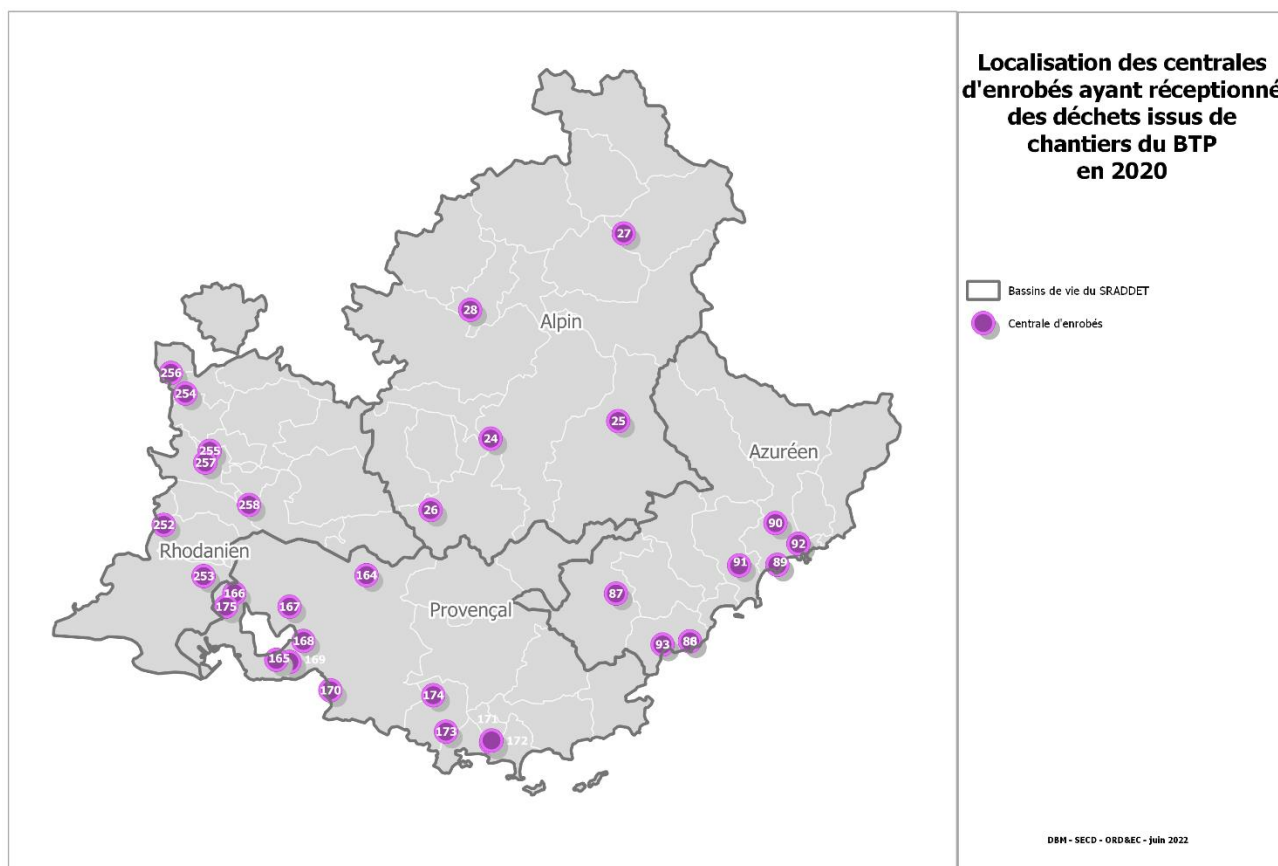


Carte 33 : Localisation des plateformes de regroupement, tri et valorisation des déchets inertes du BTP – bassin rhodanien

2. Les centrales d'enrobés

Les centrales d'enrobés sont des unités de production de matériaux de chaussées élaborés à partir d'un mélange de granulats, de bitumes et d'additifs. Certaines centrales incorporent dans leur procédé de fabrication, dans une certaine proportion et sous certaines conditions, des agrégats d'enrobés produits après concassage et criblage à partir d'enrobés de récupération (issus de rebus de production et déchets de chantiers) voire d'autres matériaux inertes de démolition.

32 centrales d'enrobés recevant des déchets inertes (contre 32 en 2018) ont été recensées en région. En 2019, ces installations ont permis la collecte de **721 576 tonnes de déchets inertes (contre 581 101 tonnes en 2018, soit + 140 475 t)**.



Carte 34 : Localisation des centrales d'enrobés recevant des déchets inertes

Fermetures de centrales d'enrobage :

- Centrale d'Enrobage d'Aubagne Aubagne Enrobés (colas Mm) (Provençal, dépt. 13)

Centrale d'enrobage identifiée en 2020 :

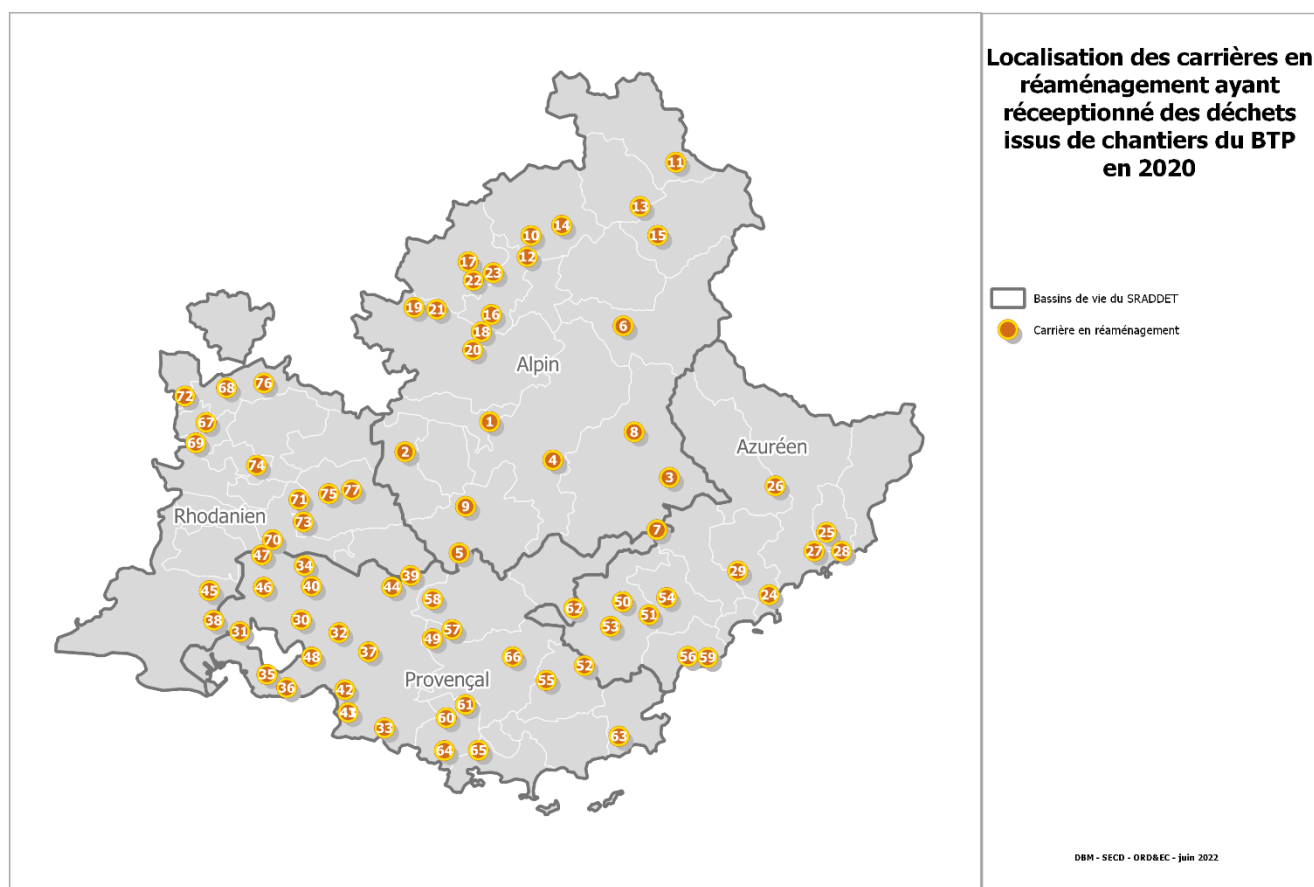
- Centrale d'enrobage Le Pontet PRADIER Enrobés (Rhodanien, dépt. 84), Inactive en 2020

3. Les carrières recevant des déchets inertes dans le cadre de leur réaménagement

Les carrières sont des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), dont l'activité consiste en l'extraction de matériaux minéraux. Dans le cadre de leur arrêté préfectoral, de nombreuses carrières doivent réaliser une remise en état du site au fil de leur exploitation. Ce réaménagement (reprofilage des talus et front de taille, intégration paysagère) peut être réalisé avec des déchets inertes issus de chantiers du BTP.

En 2020, la région compte 77 carrières (80 en 2019) autorisées à recevoir des **déchets inertes** dans le cadre de leur réaménagement. Parmi elles, 54 ont réceptionné des déchets en 2020, et 23 sites sont identifiés comme inactifs (n'ont pas reçu de déchets inertes en 2020).

Ces carrières ont réceptionné près de **5 816 041 tonnes de déchets inertes (contre 5 246 400 t en 2019, soit + 582 913 t) pour réaliser leur remise en état (remblaiement de carrière). Ce flux est considéré comme de la valorisation matière par la réglementation.**



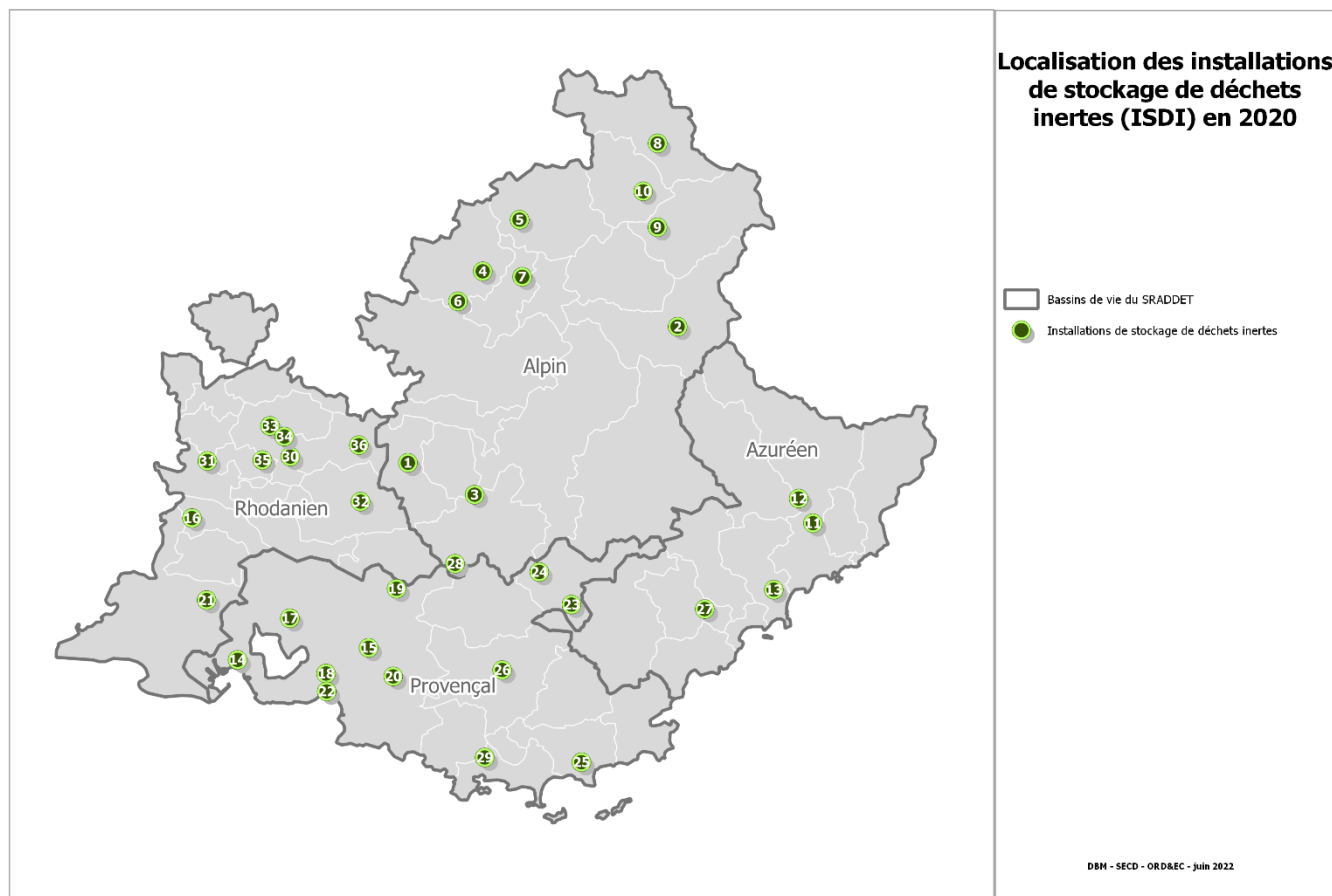
Carte 35 : Localisation des carrières recevant des déchets inertes dans le cadre de leur réaménagement

Trois fermetures en 2020 :

- Carrière de Saint-crépin, Matériaux de Haute Durance (Groupe Eurovia) (Alpin, dépt.05)
- Carrière de Villeneuve Cba, Cba Granulats (Alpin, dépt.04)
- Carrière de Tourtour Grand Défends, Giraud Carrières (Provençal, dépt.83)

4. Les installations de stockage de déchets inertes (ISDI)

En 2020, 40 ISDI sont recensées sur le territoire régional (contre 40 en 2019), dont 4 sont inactives (n'ont pas reçu de déchets en 2020). Ces installations ont procédé au stockage ultime de près de 1 757 584 tonnes de déchets inertes (contre 2 006 240 en 2019, soit -248 726 t).



Carte 36 : Localisation des installations de stockage de déchets inertes (ISDI)

Les ISDI suivants ont fermé en cours d'année 2020 :

- ISDI de Vars Pisse Vache, Commune de Vars (Alpin, dépt.05)
- ISDI de Digne-les-bains, Communauté Provence-alpes Agglomération (Alpin, dépt.04)
- ISDI de Pernes les Fontaines - la Machotte, SA Bries TP (Rhodanien, dépt.84)
- ISDI Saint Laurent du Var, Sita Sud (Azuréen, dépt.06)
- ISDI de Fréjus, Esterel Terrassement (Azuréen, dépt.83)

Les nouvelles installations identifiées pour l'année 2020 sont les suivantes :

- ISDI de Gap - Saint Jean, André Plateforme d'Exploitation Sas (Alpin, dépt.05)

5. Les autres installations accueillant en minorité des déchets issus de chantiers du BTP

- **ISDND** (installations de stockage de déchets non dangereux)
8 sites accueillent en tant que déchets ultimes :
 - 6 833 tonnes de déchets inertes (32 696 t en 2018 ; 7 183 t en 2019)
 - 19 517 t de déchets non dangereux non inertes (1 678 t en 2018 ; 5 481 t en 2019)
 - 70 t de déchets dangereux (terres faiblement polluées) (84 t en 2018)
 - Dans le cadre de leur réaménagement (couverture, construction d'alvéole...), les ISDND ont réceptionné 254 961 t de déchets inertes (valorisation au sens de la réglementation) (286 921 t en 2018 ; 176 090 t en 2019)
- **Déchèteries :**
Les déchets inertes collectés dans les déchèteries suivies en 2019 représentent environ 352 559 tonnes de déchets (366 884 tonnes en 2018 ; 383 002 tonnes en 2019).
 - **Déchèteries publiques :** 300 déchèteries publiques réceptionnent des déchets inertes issus de chantiers de particuliers, dont 192 donnent aussi l'accès aux professionnels (sous conditions, par exemple limitation de volume ou tarification). Les déchets non dangereux issus de chantiers du BTP ne peuvent pas être identifiés spécifiquement, car mélangés aux flux de déchets triés des particuliers et des déchets d'activités éventuellement autorisés.
 - **Déchèteries professionnelles :** **71 déchèteries professionnelles (61 en 2020)** sont actuellement répertoriées sur le territoire régional, la liste de ces déchèteries est présentée en annexe du présent document.
Dans cette appellation « déchèteries professionnelles » sont incluses également les **déchèteries aménagées par les distributeurs de matériaux** sur leur réseau de ventes (comme Bonifay, Mat'ild et Point P, par exemple - recensement non exhaustif à ce jour pour les distributeurs de matériaux), et les **points d'accueil de déchets d'activités économiques aménagés dans certains centres de tri** de déchets d'activités et **plateformes** de tri du BTP. La majeure partie de ces installations ne font pas l'objet d'enquêtes sur les flux de déchets collectés, principalement car les flux de déchets collectés par ces installations sont ensuite transférés vers les autres installations de traitement suivies et enquêtées dans le cadre de la gestion des flux de l'Observatoire régional (données de flux collectées au travers des enquêtes de l'ORD&EC : enquête ITOM et enquête BTP).

6. Déchets spécifiques

a) **Déchets de plâtre⁷**

Les déchèteries assurent la collecte de 2427 tonnes de plâtre, ce flux pouvant être transféré soit vers une filière d'industrielle de recyclage (ETEX à Carpentras, ou Placoplâtre en Région Auvergne) soit vers des plateformes de tri et de recyclage et centres de tri en région Sud.

La collecte des déchets de plâtre dans les autres installations de la région (hors installation industrielle de la société ETEX (ex-SINIAT) et hors déchèteries) est de 858 t en 2020 (846 t en 2019) sur les plateformes de tri et de recyclage et, centres de tri. Ces flux ne font pas l'objet de transit et sont orientés vers les filières industrielles de recyclage.

Recyclable à l'infini, le plâtre recyclé peut représenter jusqu'à 30 % d'une plaque de plâtre produite en usine, et ainsi contribuer à la préservation des ressources naturelles de gypse.

Les principales filières industrielles utilisées en région ou à proximité sont :

- Usine ETEX – SINIAT à Carpentras (84)⁸
- Projet d'usine KNAUF à Fos-sur-Mer (13)
- Usine PLACOPLATRE à Chambéry (73 – région AURA)

⁷ Tout savoir sur la valorisation du plâtre : [Plâtre - Démocles \(democles.org\)](http://Plâtre-Démocles.org)

⁸ centres de recyclage siniat & partenaires collecteurs : [Recyclage - Siniat France](http://Recyclage-Siniat-France.org)

- Usine de tri et de traitement du plâtre (préparateur matière) NANTET Groupe SERFIM à Saint-Priest (73 - région AURA)
- Usine de tri et de traitement et du plâtre (préparateur matière) de VALORIDEC – RECYGYPSE à Lespignan (34 - région Occitanie)

Type d'installation	04	05	06	13	83	84	ALPIN	AZUREEN	PROVENCAL	RHODANIEN	Total
Tri	0	0	215 t	105 t	339 t	0	0	509 t	150 t	0	659 t
regroupement de déchets	0	0	199 t	0	0	0	0	199 t	0	0	199 t
	-	-	414 t	105 t	339 t	-	-	708 t	150 t	-	858 t

Tableau 74 : Tonnages de déchets de plâtre recyclés collectés par les plateformes de tri et de recyclage et, centres de tri en 2020 (hors transit en déchèterie et hors collectes directes par les filières industrielles)

La liste des installations recensées dans le cadre de l'enquête annuelle de l'observatoire assurant une collecte de déchets de plâtre (50 points de collecte) est la suivante :

Département	N_SERVICE
04	Déchèterie de Chateau-arnoux
05	Déchèterie de Lazer
05	Déchèterie de Serres
05	Déchèterie de Ribiers - Sisteron
05	Déchèterie de Saint-bonnet-en-champsaur
05	Déchèterie de Briançon
05	Déchèterie de Guillestre
05	Déchèterie de Merdarel
05	Déchèterie Intercommunale de l'Avance
05	Déchèterie Saint-chaffrey
06	Plateforme de Tri de la Roquette Levade
06	Plateforme de Regroupement de Drap
13	Plateforme de Recyclage de Fos sur Mer
13	Plateforme de Tri de Gardanne
13	Plateforme de Tri de Marseille les Aygalades
13	Déchèterie de Saint-etienne-du-grès
13	Déchèterie de Trinquetaille
13	Déchèterie de Saintes Marie de la Mer
13	Déchèterie d'Arles Ségonnaux
13	Déchèterie de Saint Martin de Crau
13	Déchèterie de Tarascon
13	Déchèterie de Boulbon
13	Déchèterie de Maussane-les-alpilles
83	Plateforme de Tri de Flassans
83	Plateforme de Tri de la Garde
83	Plateforme de Tri de Fréjus
83	Centre de Tri le Muy
83	Déchèterie Puget-ville
83	Déchèterie de la Seyne sur Mer
83	Déchèterie de Carqueiranne

Tableau 75 : Liste des installations accueillant des déchets de plâtre en 2020*

*Attention, certaines déchèteries publiques mentionnées ci-dessus sont susceptibles de proposer un accueil complémentaire sur d'autres déchèteries du même EPCI.

La filière de recyclage du plâtre mise en place par les industriels a également permis d'organiser un réseau de collecteurs, prestataires de collecte des déchets de plâtre directement en pied de chantier. La liste des collecteurs est disponible sur le lien suivant : [SNIP \(lesindustriesduplatre.org\)](http://SNIP.lesindustriesduplatre.org).

b) Déchets de terres faiblement polluées « Fraction soluble K3+ »

La collecte des déchets de terres faiblement polluées dans les installations recensées par l'observatoire en région est de 99 581 tonnes en 2020 (51 705 tonnes en 2019).

Nom type	Dépt.13	Dépt.83	AZUREEN	PROVENCAL	Total
Plateforme de recyclage	12 300 t	0	0	12 300 t	12 300 t
Carrière en réaménagement /Valorisation matière	48 837 t	38 355 t	11 002 t	76 190 t	87 192 t
ISDND- Réaménagement /Valorisation matière	89 t	0	0	89 t	89 t
Total	61 226 t	38 355 t	11 002 t	88 579 t	99 581 t

Tableau 76 : Tonnages traités dans les installations en 2020

Seulement 4 sites parmi la liste ci-dessous ont accueilli ce type de déchet en 2020.

Département	Installations *
13	Isdi Lieutaud Marseille
13	Plateforme de Recyclage de Fos sur Mer
13	Carrière de Saint-martin-de-crau
13	Carrière d'Aix en Provence
83	Carrière de le Beausset
83	Carrière de Callas la Catalane
83	Carrière de Signes Latay

Tableau 77 : Liste des installations autorisées pour l'accueil des déchets de terres faiblement polluées en 2020

*Attention, toutes ces installations « accueillant des déchets du BTP » sont autorisées au titre des ICPE mais n'ont pas forcément réceptionné ce type de déchets en 2020.

Deux sites biocentre / unités de valorisation et de traitement de boues et sédiments pollués (ENVISAN à la Seyne-su-Mer (83) et VALORTERRA – ORTEC, biocentre à Lançon de Provence (13)) ne sont pas enquêtés dans le cadre de notre enquête annuelle « BTP » donc dans le présent chapitre, mais sont prises en considération dans le chapitre « Déchets dangereux ».

c) Déchets d'amiante ciment

En 2020, 5 installations suivies dans le cadre des enquêtes sur les déchets du BTP (plateformes de recyclage et de tri) ont accueilli des déchets d'amiante ciment pour environ 163 tonnes (y compris des bennes de gravats souillés avec des morceaux d'amiante ciment).

Ce sont 21 déchèteries publiques identifiées dans le cadre des enquêtes ITOM qui accueillent des déchets d'amiante, pour environ 62 tonnes. Certains flux sortants de ces déchèteries sont orientés vers certaines des 5 installations précédentes.

Les déchèteries professionnelles, les collecteurs et sites de regroupement de déchets dangereux, ne font pas l'objet d'enquêtes spécifiques à ce jour au sein de l'observatoire, ce qui ne permet pas d'identifier les autres lieux d'accueil de ce type de déchets.

Flux identifiés entrant dans les installations de traitement de déchets du BTP	Dépt.04	Dépt. 06	Dépt. 83	ALPIN	AZUREEN	Total
Tri	0	39 t	97 t	0	136 t	136 t
Concassage de déchets de démolition	27 t	0	0	27 t	0	27 t
TOTAL	27 t	39 t	97 t	27 t	136 t	163 t

Departement	Installations *
4	Plateforme de Recyclage de Mison
4	Plateforme de Recyclage de la Brillanne Gare
4	Plateforme de Recyclage la Brillanne la Prise
4	Déchèterie le Castellet
4	Déchèterie Quinson
4	Déchèterie d'Allos
4	Déchèterie de Villeneuve
4	Déchèterie de Pierrevet
4	Déchèterie de Chateau-arnoux
4	Déchèterie de Manosque
4	Déchèterie d'Oraison
4	Déchèterie Riez
5	Déchèterie de Saint-bonnet-en-champsaur
5	Déchèterie de Guillestre
5	Déchèterie de Merdarel
5	Déchèterie de Merdarel
6	Plateforme de Tri de la Roquette Levade
13	Déchèterie de Saint-cannat Ct2
13	Déchèterie de Boulbon
13	Déchèterie de Rousset Ct2
13	Déchèterie de Vitrolles Ct2
83	Plateforme de Tri de Fréjus
83	Déchèterie le Cannet des Maures
84	Déchèterie d'Orange
84	Déchèterie de Bollène
84	Déchèterie de Pertuis Ct2

Tableau 78 : Liste des installations accueillant des déchets d'amiante ciment en 2020 identifiés pas les enquêtes actuelles de l'ORD&EC

**Attention, toutes ces installations sont autorisées mais n'ont pas forcément réceptionné ce type de déchets en 2020.*

D. LES FLUX INTERREGIONAUX DE DECHETS ISSUS DE CHANTIERIS DU BTP

1. Imports de déchets provenant d'autres régions

Les données collectées lors des enquêtes auprès des exploitants d'installations montrent que les installations de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ont réceptionné 470 503 tonnes de déchets inertes (437 303 tonnes en 2019), et 4 484 t de déchets non dangereux importés d'autres régions (3 269 t en 2019).

L'import de déchets inertes en provenance de Monaco vers le département des Alpes-Maritimes a augmenté. Les tonnages du Gard et de la Drome ont baissé entre 2019 et 2020. Le flux de DND en provenance de l'Hérault a augmenté.

Aucun flux de déchet dangereux n'a été identifié.

Déchets inertes

Origines des déchets inertes (DI) :	Destination dépt. 04	Destination dépt. 06	Destination dépt. 13	Destination dépt. 84	TOTAL
30 - Gard	0 t	0 t	17 388 t	10 538 t	27 926 t
34 - Hérault	0 t	0 t	0 t	12 t	12 t
07 - Ardèche	83 t	0 t	0 t	0 t	83 t
26 - Drôme	0 t	0 t	0 t	8 325 t	8 325 t
38 - Isère	4 t	0 t	0 t	0 t	4 t
99 - Etranger	0 t	434 153 t	0 t	0 t	434 153 t
	87 t	434 153 t	17 388 t	18 875 t	470 503 t

Déchets non dangereux

Origines des déchets non dangereux non inertes (DND) :	Destination dépt.04	Destination dépt.06	Destination dépt. 83	Destination dépt. 84	TOTAL
30 - Gard	117 t	0 t	0 t	227 t	344 t
34 - Hérault	1 014 t	0 t	9 t	0 t	1 023 t
99 - Etranger	0 t	3 117 t	0 t	0 t	3 117 t
	1 131 t	3 117 t	9 t	227 t	4 484 t

Déchets du BTP : Déchets non dangereux inertes et non inertes

Origines des déchets inertes (DI) et déchets non dangereux (DND)	Destination dépt. 04	Destination dépt. 06	Destination dépt. 13	Destination dépt. 83	Destination dépt. 84	TOTAL
30 - Gard	117 t	0 t	17 388 t	0 t	10 765 t	28 270 t
34 - Hérault	1 014 t	0 t	0 t	9 t	12 t	1 035 t
07 - Ardèche	83 t				0 t	83 t
26 - Drôme					8 325 t	8 325 t
38 - Isère	4 t				0 t	4 t
99 - Etranger		437 270 t			0 t	437 270 t
	1 218 t	437 270 t	17 388 t	9 t	19 102 t	474 987 t

Tableau 79 : Origine des flux de déchets inertes et déchets non dangereux non inertes du BTP importés dans la région

Pour 2020, les tonnages de déchets issus de chantiers du BTP importés provenant d'autres régions représentent environ 4,4 % du tonnage traité pris en charge dans les installations de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

2. Exports de déchets vers d'autres régions

L'exportation identifiée depuis les installations de la région vers des centres de gestion des déchets hors région représente 60 227 t de déchets inertes (67 891 tonnes en 2019) et 36 819 t de déchets non dangereux non inertes (DND) (16 094 t en 2019). Ce tonnage comprend uniquement les flux de déchets issus de chantiers du BTP identifiés en sortants des installations enquêtées en région.

Un flux important de déchets inertes (de l'ordre de 57 861 tonnes) a pour origine le département des Bouches-du-Rhône et a pour destination le Gard.

Les plans régionaux de prévention et de gestion des déchets en Auvergne Rhône Alpes et Occitanie ne font pas état des flux issus de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, traités sur leurs territoires.

Déchets inertes

Destination des déchets inertes (DI) :	Origine dépt. 05	Origine dépt. 13	Origine dépt. 84	TOTAL
26 - Drôme	0 t	0 t	1 266 t	1 266 t
30 - Gard	0 t	42 923 t	14 938 t	57 861 t
43 - Haute-Loire	1 100 t	0 t	0 t	1 100 t
	1 100 t	42 923 t	16 204 t	60 227 t

Déchets non dangereux

Destination des déchets non dangereux non inertes (DND) :	Origine dépt.04	Origine dépt.05	Origine dépt.06	Origine dépt. 13	Origine dépt. 83	TOTAL
07 - Ardèche	0 t	0 t	0 t	15 200 t	0 t	15 200 t
10 - Aube	0 t	0 t	0 t	0 t	23 t	23 t
26 - Drôme	6 328 t	0 t	0 t	0 t	0 t	6 328 t
30 - Gard	0 t	0 t	0 t	419 t	0 t	419 t
31 - Haute-Garonne	0 t	0 t	6 776 t	0 t	360 t	7 136 t
34 - Hérault	0 t	0 t	521 t	431 t	0 t	952 t
38 - Isère	0 t	126 t	0 t	0 t	0 t	126 t
69 - Rhône	0 t	0 t	0 t	0 t	903 t	903 t
92 - Hauts-de-seine	66 t	0 t	0 t	237 t	0 t	303 t
99 - Etranger	0 t	0 t	3 364 t	447 t	1 618 t	5 429 t
	6 394 t	126 t	10 661 t	16 734 t	2 904 t	36 819 t

Déchets du BTP : Déchets non dangereux inertes et non inertes

Destination des déchets inertes (DI) et des déchets non dangereux non inertes (DND) :	Origine dépt.04	Origine dépt.05	Origine dépt.06	Origine dépt. 13	Origine dépt. 83	Origine dépt. 84	TOTAL
07 - Ardèche	0 t	0 t	0 t	15 200 t	0 t	0 t	15 200 t
10 - Aube	0 t	0 t	0 t	0 t	23 t	0 t	23 t
26 - Drôme	6 328 t	0 t	0 t	0 t	0 t	1 266 t	7 594 t
30 - Gard	0 t	0 t	0 t	43 342 t	0 t	14 938 t	58 280 t
31 - Haute-Garonne	0 t	0 t	6 776 t	0 t	360 t	0 t	7 136 t
34 - Hérault	0 t	0 t	521 t	431 t	0 t	0 t	952 t
38 - Isère	0 t	126 t	0 t	0 t	0 t	0 t	126 t
69 - Rhône	0 t	0 t	0 t	0 t	903 t	0 t	903 t
92 - Hauts-de-seine	66 t	0 t	0 t	237 t	0 t	0 t	303 t
99 - Etranger	0 t	0 t	3 364 t	447 t	1 618 t	0 t	5 429 t
43 - Haute-Loire	0 t	1 100 t	0 t	0 t	0 t	0 t	1 100 t
	6 394 t	1 226 t	10 661 t	59 657 t	2 904 t	16 204 t	97 046 t

Tableau 80 : Origine des flux de déchets inertes et déchets non dangereux non inertes du BTP exportés hors région

À l'échelle interrégionale, environ 530 730 tonnes de déchets inertes (DI) et 41 303 t de déchets non dangereux (DND), soit près de 572 000 tonnes circulent entre notre région, les régions voisines et quelques régions éloignées, ce qui pourrait correspondre à une équivalence d'environ 35 000 camions⁹ sur les routes.

Ce sont principalement des déchets non dangereux qui sont exportés dans des départements éloignés de notre région.

Les déchets inertes sont principalement exportés vers les régions voisines.

3. Circulation de déchets au sein des territoires de la région

L'enquête menée auprès des installations régionales accueillant des déchets du BTP a permis d'améliorer la connaissance des flux de déchets interdépartementaux à l'intérieur du territoire.

À l'échelle régionale, près de 798 122 tonnes de déchets inertes et déchets non dangereux non inertes circulent entre les 6 départements (430 323 tonnes en 2019).

Les circulations de déchets au sein des territoires de la région étaient relativement stables depuis 2017, mais 2020 est marquée par une nette augmentation, notamment pour les déchets inertes.

La majeure partie de ces circulations répondent toutefois à une logique de proximité (échanges entre départements voisins).

Déchets inertes

Code du département	Destination dépt. 04	Destination dépt. 05	Destination dépt. 06	Destination dépt. 13	Destination dépt. 83	Destination dépt. 84	Total
04 - Alpes-de-Haute-Provence	0 t	90 404 t	0 t	0 t	26 461 t	103 t	116 968 t
05 - Hautes-Alpes	564 t	0 t	0 t	0 t	0 t	0 t	564 t
06 - Alpes-Maritimes	46 681 t	89 724 t	0 t	858 t	260 476 t	0 t	397 739 t
13 - Bouches-du-Rhône	303 t	6 111 t	0 t	0 t	19 848 t	8 021 t	34 283 t
83 - Var	31 819 t	3 934 t	0 t	8 316 t	0 t	0 t	44 069 t
84 - Vaucluse	1 765 t	0 t	0 t	15 636 t	168 164 t	0 t	185 565 t
Total général	81 132 t	190 173 t	0 t	24 810 t	474 949 t	8 124 t	779 188 t

Déchets non dangereux

Code du département	Destination dépt. 04	Destination dépt. 05	Destination dépt. 06	Destination dépt. 13	Destination dépt. 83	Destination dépt. 84	Total
04 - Alpes-de-Haute-Provence	0 t	14 t	0 t	7 972 t	570 t	0 t	8 556 t
05 - Hautes-Alpes	685 t	0 t	0 t	0 t	0 t	213 t	898 t
06 - Alpes-Maritimes	568 t	0 t	0 t	122 t	346 t	0 t	1 036 t
13 - Bouches-du-Rhône	1 725 t	0 t	0 t	0 t	391 t	651 t	2 767 t
83 - Var	828 t	0 t	21 t	4 540 t	0 t	12 t	5 401 t
84 - Vaucluse	176 t	0 t	0 t	67 t	33 t	0 t	276 t
Total général	3 982 t	14 t	21 t	12 701 t	1 340 t	876 t	18 934 t

Déchets du BTP : Déchets non dangereux inertes et non inertes

Code du département	Destination dépt. 04	Destination dépt. 05	Destination dépt. 06	Destination dépt. 13	Destination dépt. 83	Destination dépt. 84	Total
04 - Alpes-de-Haute-Provence	0 t	90 418 t	0 t	7 972 t	27 031 t	103 t	125 524 t
05 - Hautes-Alpes	1 249 t	0 t	0 t	0 t	0 t	213 t	1 462 t
06 - Alpes-Maritimes	47 249 t	89 724 t	0 t	980 t	260 822 t	0 t	398 775 t
13 - Bouches-du-Rhône	2 028 t	6 111 t	0 t	0 t	20 239 t	8 672 t	37 050 t
83 - Var	32 647 t	3 934 t	21 t	12 856 t	0 t	12 t	49 470 t
84 - Vaucluse	1 941 t	0 t	0 t	15 703 t	168 197 t	0 t	185 841 t
Total général	85 114 t	190 187 t	21 t	37 511 t	476 289 t	9 000 t	798 122 t

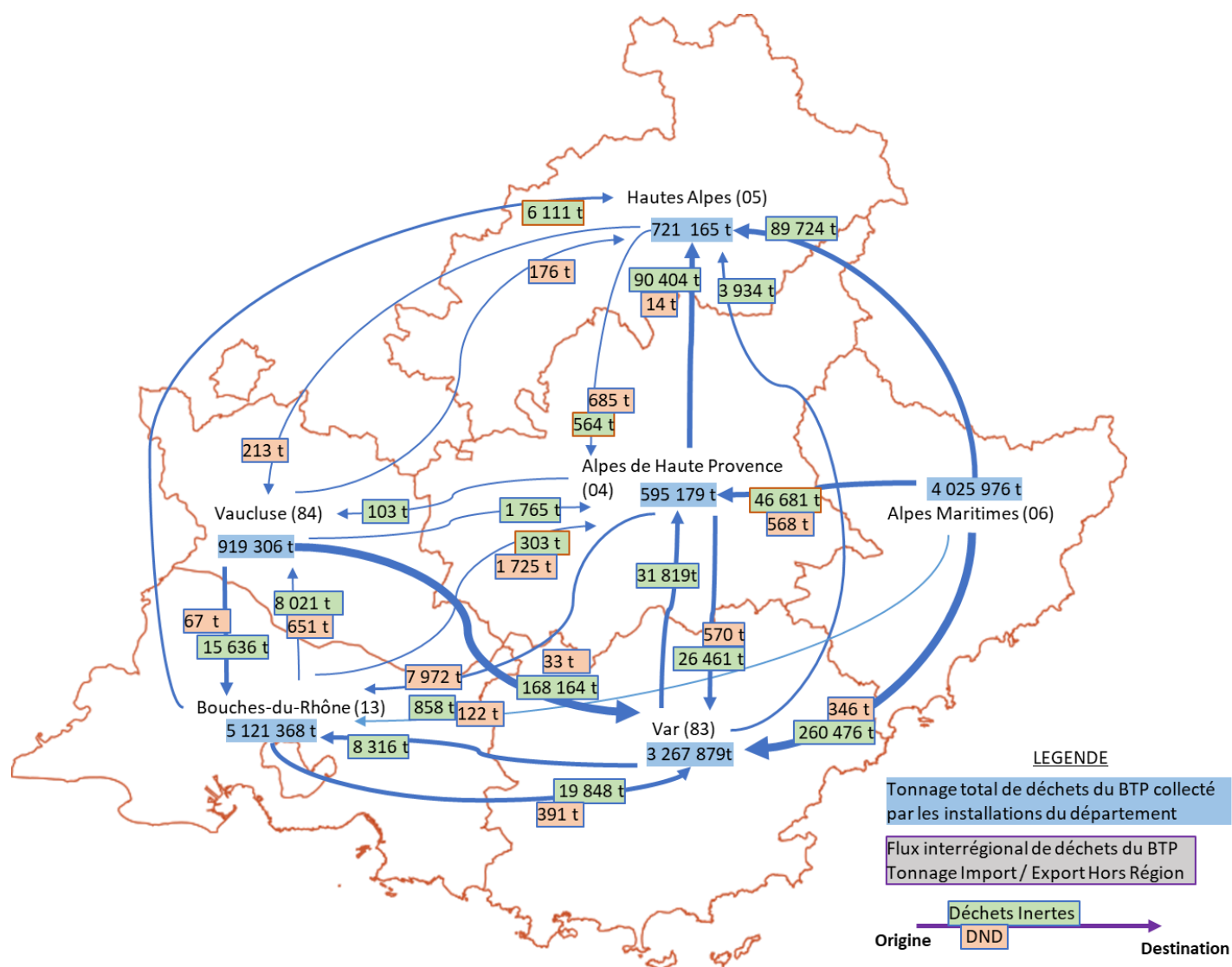
Tableau 81 : Flux infrarégionaux de déchets inertes et déchets non dangereux issus de chantiers du BTP

⁹ Hypothèse de capacité de 16 t par camion benne, un camion benne transportant de 12 à 20 t, selon la densité des matériaux transportés.

4. Bilan de la circulation des flux à l'échelle des territoires

Les cartes suivantes présentent les quantités de déchets du BTP (déchets inertes, déchets non dangereux non inertes) circulant entre les départements de la Région, et avec les autres régions de France (imports/exports), pour chaque département pour les déchets inertes et déchets non dangereux issus du BTP.

Les circulations de déchets au sein des territoires de la région étaient relativement stables depuis 2017, mais ont sensiblement augmenté pour l'année 2020.

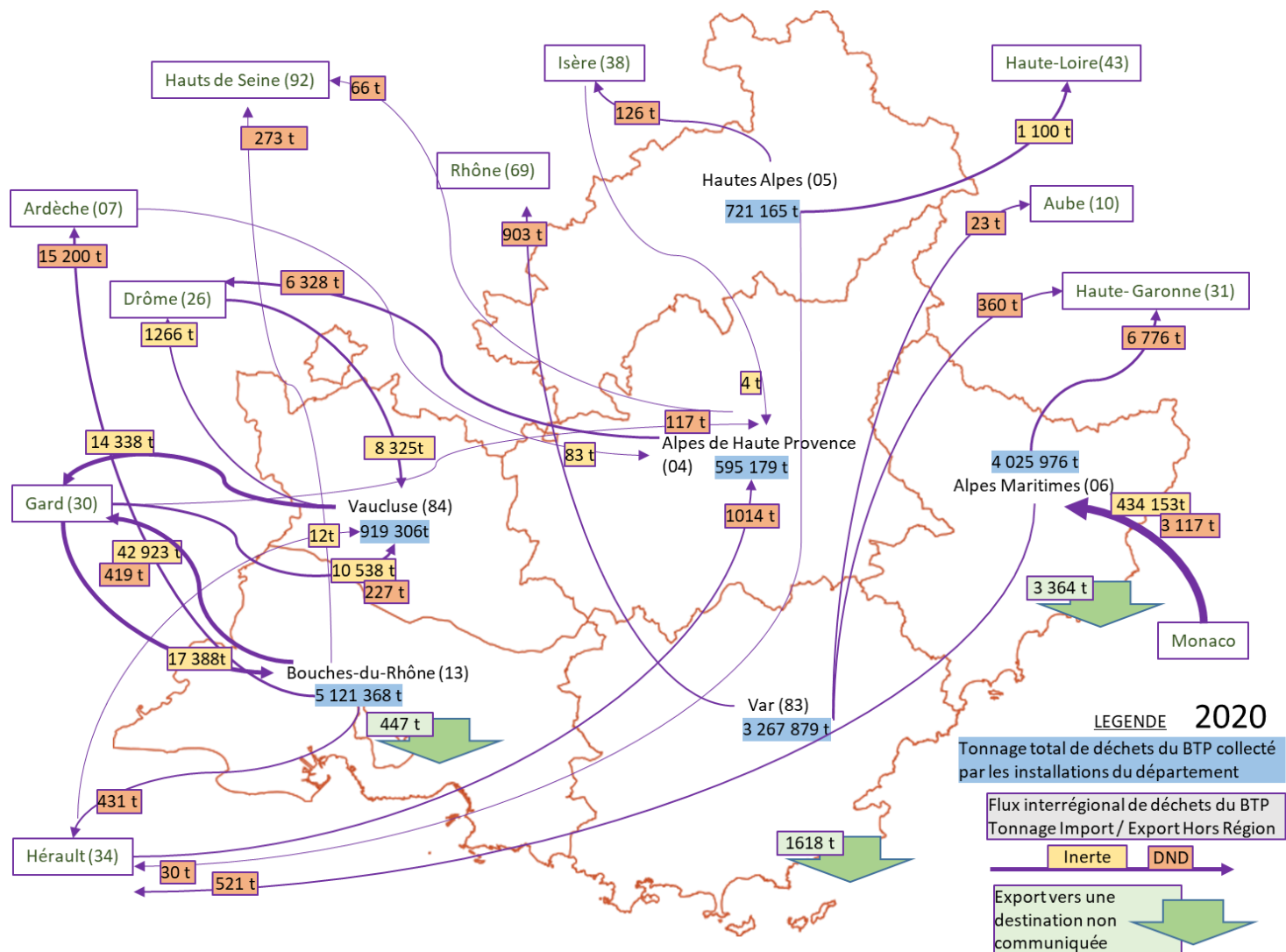


Carte 37 : Flux interdépartementaux de déchets du BTP (DI et DND)

En ce qui concerne les imports/exports de flux avec d'autres régions en 2020, ces échanges ont sensiblement augmenté par rapport à 2019.

En raison d'une proximité géographique avantageuse, les échanges entre le département du Gard / Drôme / Hérault / Ardèche et les départements de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône restent relativement importants.

Comme l'année précédente, le département des Alpes-Maritimes reçoit un tonnage important en provenance de Monaco : 434 153 t de déchets inertes et 3117 t de déchets non dangereux non inertes.



Carte 38 : Flux interrégionaux de déchets du BTP (DI et DND)

E. EVOLUTIONS 2015 - 2020 DES DECHETS ISSUS DE CHANTIERS DU BTP

1. Evolution du nombre d'installations impliquées dans la gestion des déchets inertes et déchets de chantiers du BTP

Le suivi annuel des installations accueillant des déchets issus de chantiers du BTP en région par l'ORD&EC portent sur les années 2015 à 2020.

Le nombre d'installations enquêtées évolue chaque année en fonction de l'identification de nouveaux sites et/ou de la fermeture de certains. Le graphique suivant présente l'évolution du nombre d'installation global de l'enquête annuelle (le nombre d'installations présenté comprend les installations actives et inactives (autorisées mais n'ayant pas reçu de déchets pour l'année concernée)).

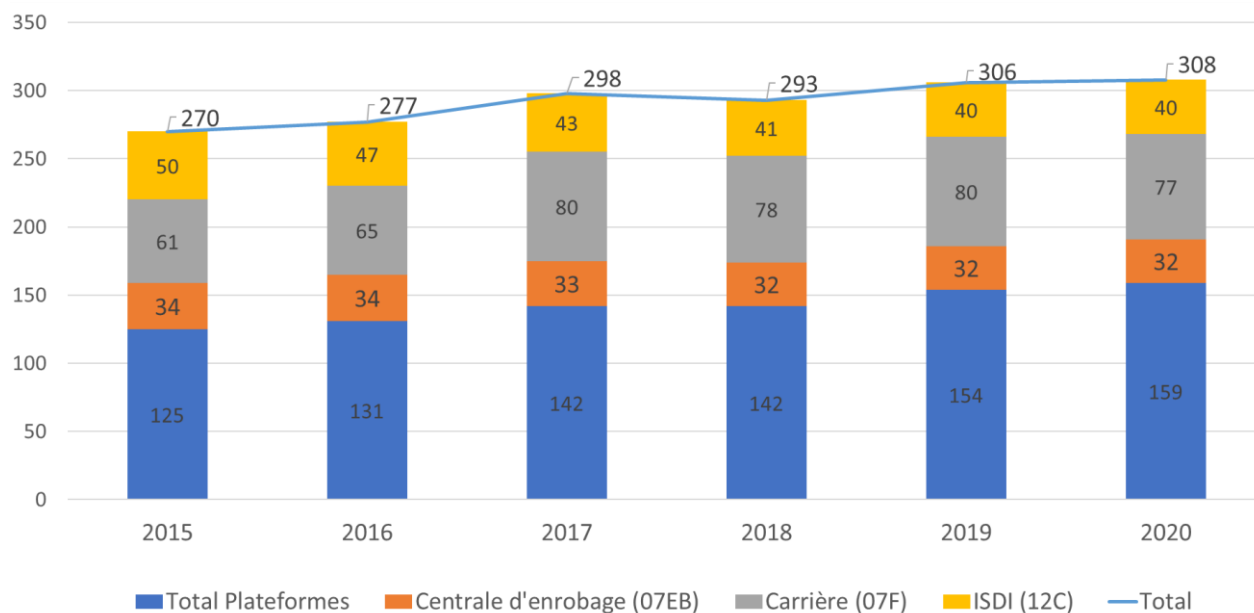


Figure 58 : Evolution du nombre d'installations régionales autorisées

Entre 2015 et 2020, le nombre global d'installations a augmenté de 38 unités dont 34 plateformes et 16 carrières identifiées alors que 2 centrales d'enrobage et 10 ISDI ont fermé.

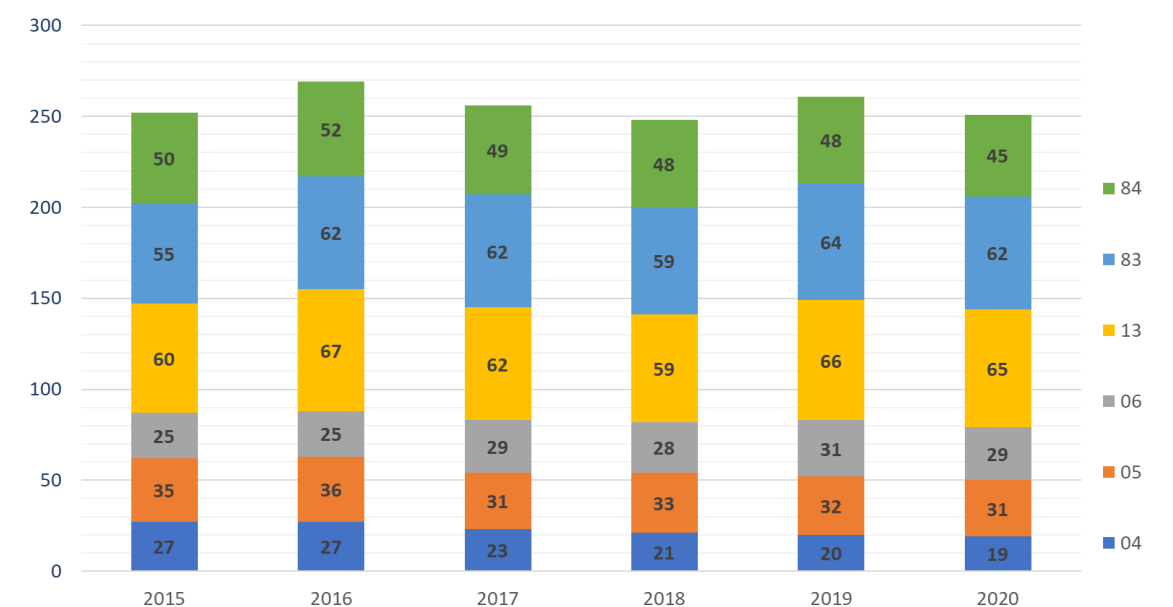


Figure 59 : Evolution du nombre d'installations actives par département

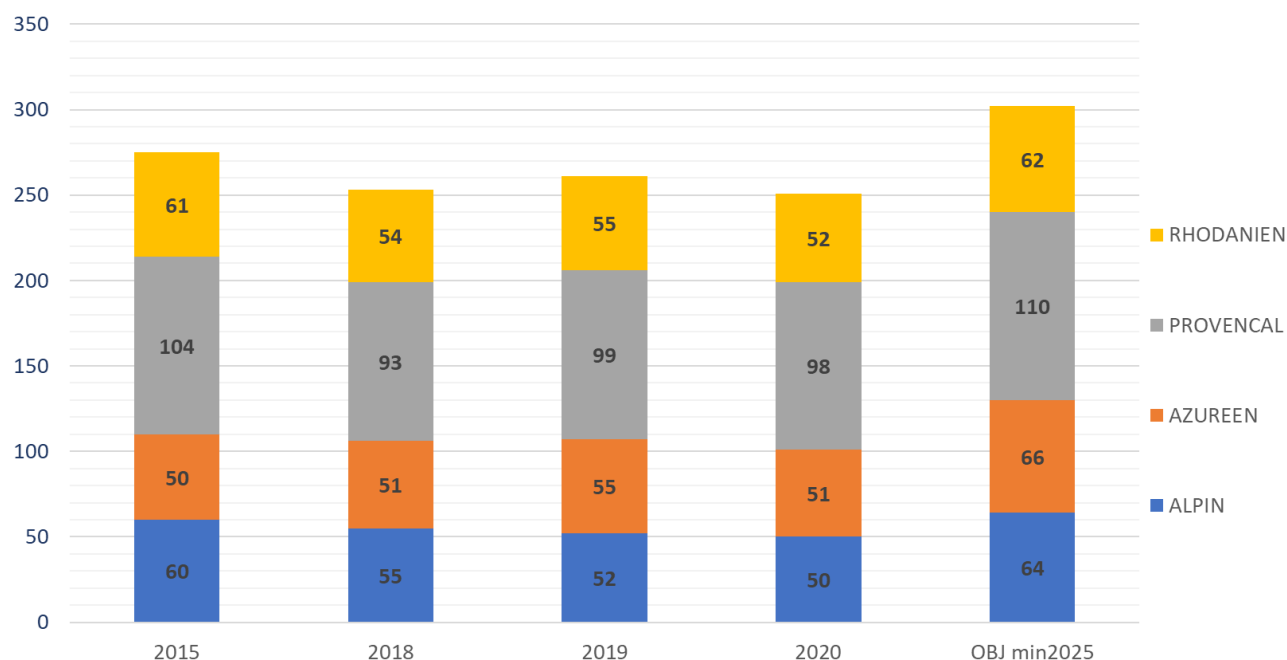


Figure 60 : Evolution du nombre d'installations autorisées par bassin (avec rappel des objectifs minimum de maillage (OBJ min 2025) de la planification à échéance 2025)

L'évolution du nombre d'installations actives (recevant des déchets pour l'année d'enquête) par département varie, y compris sur l'échelle des bassins. Le nombre d'installations actives dépend des caractéristiques et du taux d'activité de chaque site. Notons une baisse de nombre d'installations actives pour 2020, qui est sans doute lié à la crise sanitaire.

Pour mémoire, les objectifs minimums de maillage de la planification régionale à échéance 2025 concernent uniquement les installations de traitement de déchets accueillant des déchets issus de chantiers du BTP (donc hors carrières régies par le schéma régional des carrières, centrales d'enrobages qui sont des outils industriels).

1. Evolution des tonnages de déchets inertes entrants sur les installations

En 2020, le flux de déchets inertes collecté sur les installations s'élève à près de 13 350 000 tonnes correspondant au tonnage entrant sur les 309 installations « BTP » (accueillant majoritairement des déchets issus de chantiers du BTP) du territoire. Ces flux peuvent ensuite, transiter par une ou plusieurs installations avant d'être traités.

Ce chiffre correspond à une légère baisse de 2 494 995 tonnes par rapport à 2015, et une baisse d'environ 348 000 tonnes par rapport à 2019, sans doute liée à la crise sanitaire.

Evolution du tonnage entrant sur les installations par département

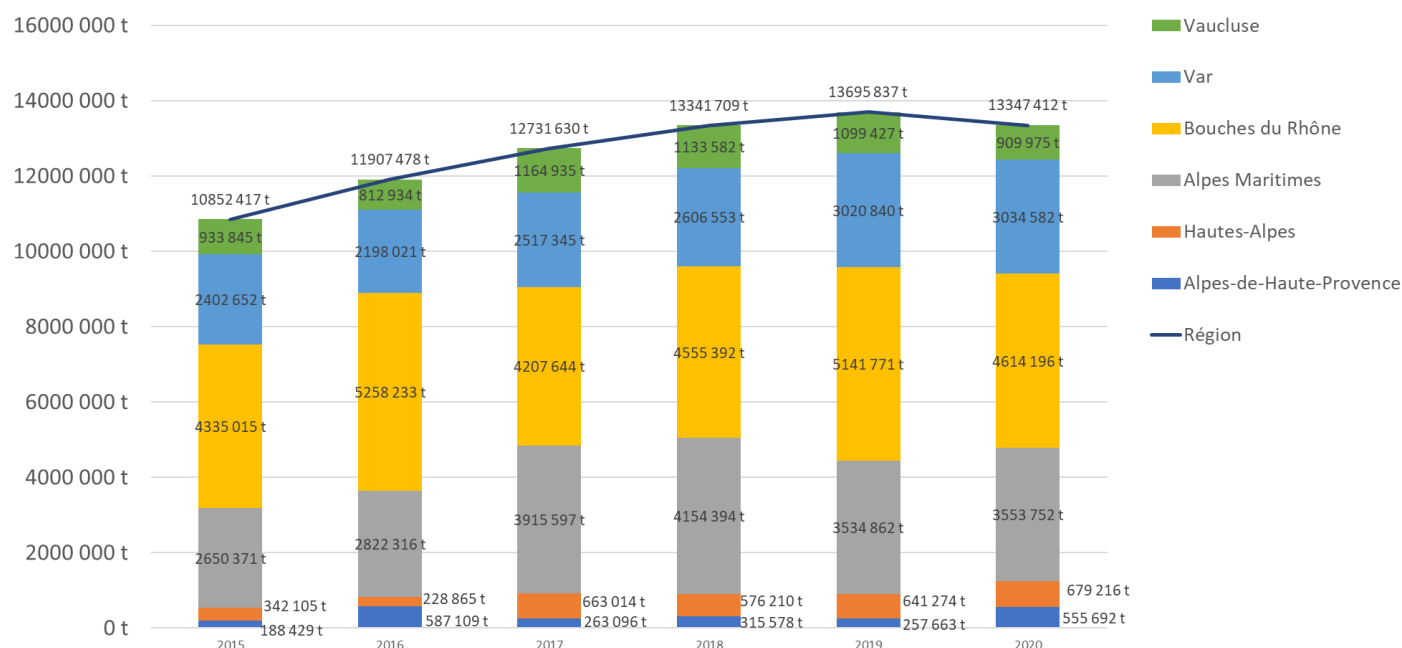


Figure 61 : Evolution des tonnages de déchets inertes entrants à l'échelle départementale

La tendance générale est à l'augmentation du tonnage entrant de déchets inertes pour tous les départements entre 2015 et 2020.

Néanmoins, un pic de collecte plus importante, dans le département des Alpes-de-Haute-Provence, marque les années 2016 et 2020, des Bouches-du-Rhône pour 2016 et 2019, et en 2017 et 2018 pour le département de Vaucluse.

Depuis 2017, une hausse notable de la collecte de déchets inertes marque le département des Hautes-Alpes.

Le tonnage de déchets inertes collecté évolue progressivement depuis 2015 dans le département du Var.

Ces variations, s'expliquent par la production hétérogène de déchets sur chaque territoire dépendant des grands chantiers mis en œuvre et de l'activité économique générale de ce secteur d'activité au niveau local. Pour l'année 2020, marquée par un arrêt d'activité de plusieurs mois dû à la crise sanitaire, la collecte des déchets inertes dans les installations a peu diminué en comparaison des baisses de chiffres d'affaires constaté dans le secteur de la construction.

2. Evolution des tonnages de déchets inertes traités

En 2020, les déchets inertes sont traités dans les installations en 3 filières :

- Recyclage : 3 053 000 tonnes de déchets recyclés (3 790 000 tonnes en 2019)
- Remblaiement : 5 890 000 tonnes valorisées en remblaiement (5 220 000 tonnes en 2019)
- Stockage ultime : 1 725 000 tonnes stockées en ISDI (2 000 000 tonnes en 2019).

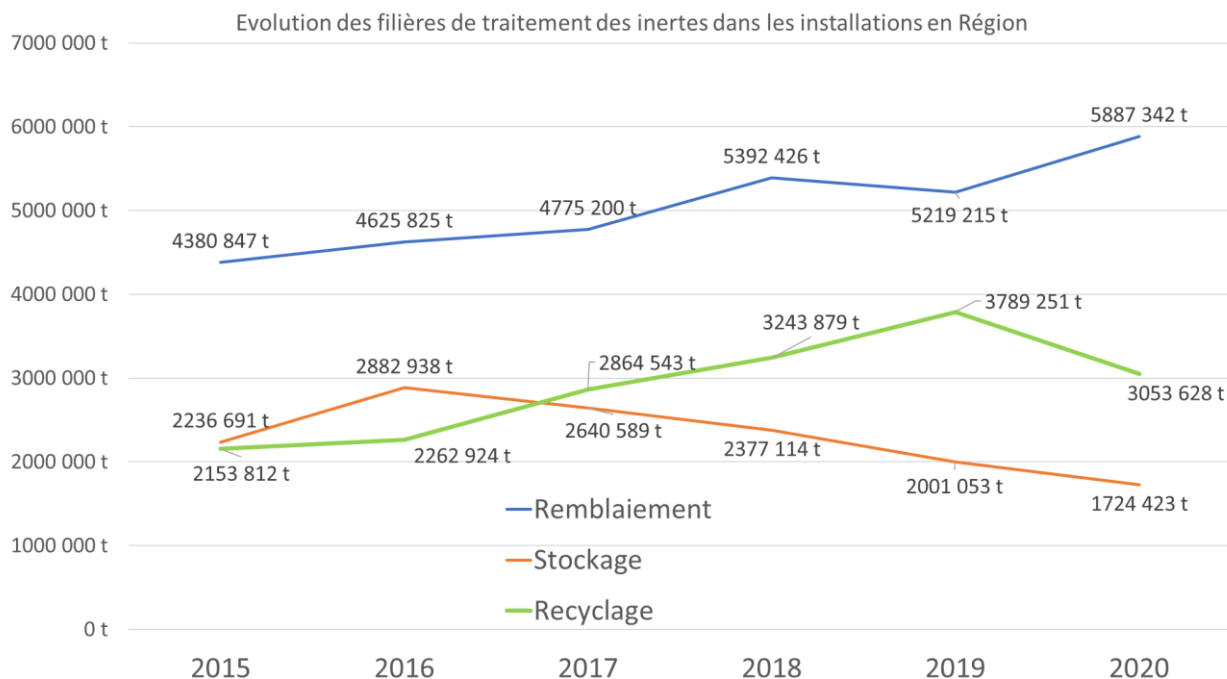


Figure 62 : Evolution des filières de traitement des déchets inertes

La filière de remblaiement des déchets inertes était plutôt constante sur les dernières années et a connu un pic en 2018, en dépassant le seuil de 5 millions de tonnes. Cela s'explique par une meilleure accessibilité aux données et peut aussi être corrélé à la diminution du stockage. En 2020, le flux de déchet en remblaiement augmente nettement.

Le recyclage est en augmentation linéaire entre 2016 et 2019 autant que le stockage qui est en diminution.

En 2020, on peut noter un report d'environ 700 000 tonnes détournées du recyclage vers le remblaiement. Cette tendance serait liée à la crise sanitaire, durant laquelle un nombre important de plateformes de regroupement, tri et recyclage sont restées fermées. L'activité des carrières a pu être plus facilement maintenue car elles permettaient d'assurer plus facilement les distanciations sociales...

En 2020, le taux de valorisation des déchets issus du BTP atteint 77, 1 %, il est en croissance depuis 2016. La part du recyclage diminue en 2020 au profit du remblaiement (23 % des déchets du BTP recyclés, contre 20 % en 2015, et 26 % en 2019).

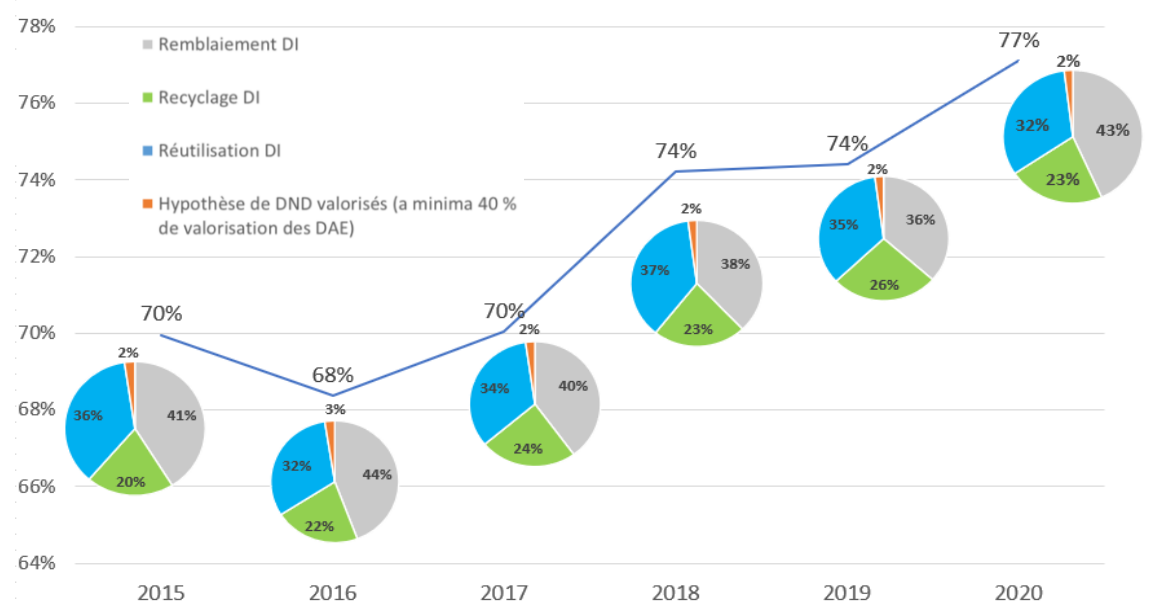


Figure 63 : Evolution du taux de valorisation à l'échelle régionale

Le taux de valorisation pour l'année 2020 dépasse les 70 % fixés par la planification régionale. Néanmoins le tonnage de déchet valorisé par filière évolue : le remblaiement reste majoritaire, avec un léger recul depuis 2018, et une forte augmentation en 2020.

Le recyclage progresse grâce notamment à la densification du maillage du territoire régional, notamment la création de nouvelles plateformes dotées d'équipement permettant d'assurer la production de nouvelles ressources par recyclage ainsi que leur commercialisation, mais aussi par le développement de nombreuses déchèteries professionnelles.

Le flux de déchets faisant objet de réutilisation reste relativement stable pour 2020, et représente un taux de près de 28 % du gisement de déchets inertes

Le tonnage de DND valorisé est estimé sur la base de l'hypothèse formulée par la planification régionale (a minima 40 % de valorisation des DAE). Le tonnage de DND collecté identifié dans les installations accueillant spécifiquement des déchets du BTP reste très faible (enquêtes BTP). Actuellement, l'origine du secteur d'activité ne peut pas être identifiée dans les autres installations accueillant des déchets d'activités économiques DAE (enquêtes ITOM). Cette connaissance devrait s'améliorer en 2023, par la mise en place de la filière de responsabilité élargie du producteur pour le secteur du Bâtiment (REP PMCB).

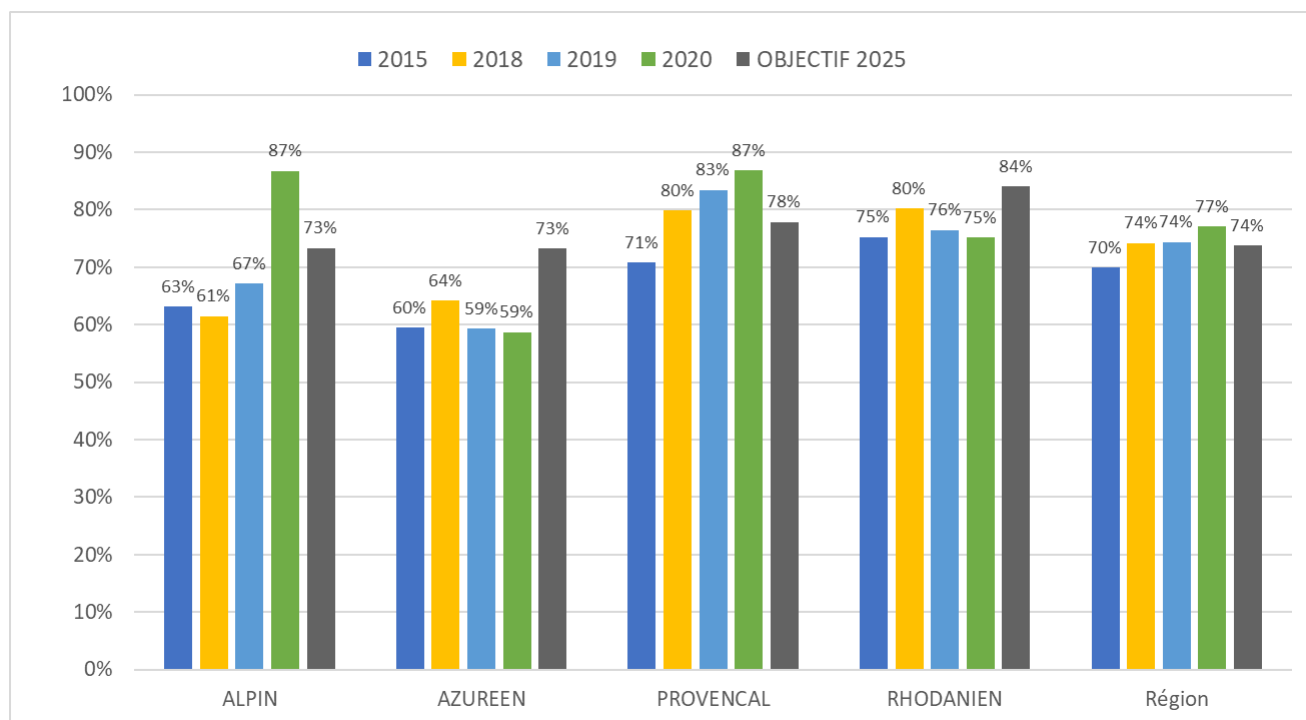


Figure 64 : Evolution du taux de valorisation à l'échelle des bassins

Les taux de valorisation ont dépassé l'objectif de valorisation régional fixé par la planification régionale de 74 % à l'échéance 2025 pour les bassins Rhodanien et Provençal.

Le taux de valorisation du bassin Alpin a progressé depuis 2019, notamment grâce aux résultats du département des Hautes-Alpes. Un recul peut être observé sur les bassins Azuréen et Rhodanien.

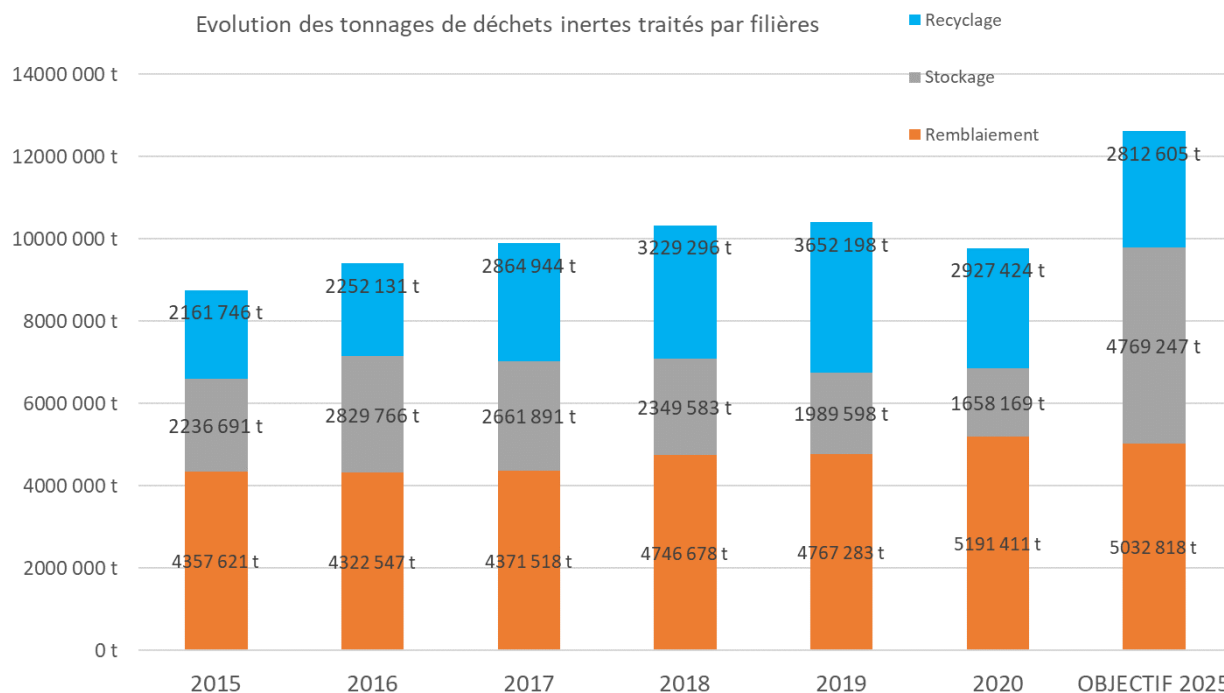


Figure 65 : Evolution des tonnages de DI traités (corrigés des imports/exports) à l'échelle des bassins et objectif 2025 de la planification

L'évolution des tonnages de déchets inertes traités présentée dans la figure ci-dessus correspond aux flux corrigés des imports/exports, afin de réaliser une comparaison cohérente avec les objectifs 2025 fixés par le SRADDET. Par effet de vase communicant, la progression des tonnages en valorisation contribue à faire diminuer la mise en stockage. L'objectif 2025 sur le stockage comprenait principalement le captage des flux illégaux (de l'ordre de 2 Mt). En l'absence d'estimation récente des flux illégaux (dernière estimation par la DREAL en 2016), il est fait l'hypothèse d'une stabilité de ce flux, et d'une absence de captage de ce flux par les autres filières, notamment par la filière de recyclage.